

ENFANTS & JEUNES

hiver
printemps
2024



MES AVANTAGES

Toutes nos offres sont sélectionnées avec soin et nos tarifs sont négociés pour vous

SUBVENTION APAS-BTP¹

Jusqu'à
-70%
de réduction



RÉSERVEZ VITE!²

Jusqu'à
-5%³
de réduction

RÉDUCTION FRATRIE²

Pour 2 enfants
-15%⁴
3 enfants ou plus
-20%⁴



RÉSERVEZ 2 SÉJOURS²

-10%
sur le séjour⁵
le moins cher



¹ Voir détails au verso. ² Offres cumulables et réservées aux enfants et/ou petits-enfants du bénéficiaire de l'APAS-BTP, salarié actif. ³ Sur une sélection de séjours de 14 jours sur les centres APAS-BTP, pour des réservations avant le 15 décembre 2023 pour l'hiver ou avant le 15 février 2024 pour le printemps. ⁴ Sur le dossier de réservation. ⁵ Pour le même enfant. Retrouvez l'ensemble des conditions dans nos CPV/CGV p. 53 à 56.

POUR ACTIVER MES AVANTAGES

JE CRÉE MON COMPTE EN LIGNE

- 1 Je vais sur www.apas.asso.fr
CRÉER UN COMPTE →
- 2 Je renseigne mes informations :
mes ayants droit
mon avis d'imposition
- 3 Je profite de l'ensemble de nos prestations et services !

JE DÉFINIS MA TRANCHE TARIFAIRE APAS-BTP

1 $\frac{\text{Mon revenu fiscal de référence}}{\text{Mon nombre de parts}} = \text{MON QUOTIENT FAMILIAL}$

2

Quotient familial	Tranche tarifaire	Séjour APAS-BTP	Séjour partenaires	Séjour ski partenaires
≤ 9 000 €	T0	- 70%	- 45%	- 50%
9 001 € - 18 000 €	T1	- 60%	- 40%	- 45%
18 001 € - 28 800 €	T2	- 55%	- 37%	- 42%
≥ 28 801 €	T3	- 50%	- 32%	- 37%

PRIX DU SÉJOUR

MON
MON TARIF
DE
RÉFÉRENCE

MA
SUBVENTION
APAS-BTP*

MES
AVANTAGES
PROPOSÉS

* Les tarifs sont présentés subvention déjà déduite sur les pages séjours.

Sommaire séjours APAS-BTP

Localisation et présentation des centres

→ p.8/9, 14/15 & 20

HIVER

4/5 ans

1^{ÈRE} COLO /DÉCOUVERTE

Ma première colo → P.10

6/12 ans

DÉCOUVERTE

Les cavaliers d'Oléron → P.12

Sports méca → P.13

Luges et boules de neige → P.16

Les p'tits trappeurs → P.21

SPORTS D'HIVER

100% neige → P.17

Top Glisse → P.22

13/17 ans

DÉCOUVERTE

Les cavaliers d'Oléron → P.12

Sports méca → P.13

Les p'tits trappeurs → P.21

SPORTS D'HIVER

Top Glisse → P.22

Grand Bo → P.23



PRINTEMPS

4/5 ans

1^{ÈRE} COLO /DÉCOUVERTE

Ma première colo → P.10

6/12 ans

DÉCOUVERTE

Tous en selle au grand air → P.11

Les cavaliers d'Oléron → P.12

Sports méca → P.13

Game & Fun (6/14 ans) → P.18

13/17 ans

DÉCOUVERTE

Les cavaliers d'Oléron → P.12

Sports méca → P.13

FORMATION

Conduite accompagnée → P.19



VACANCES SCOLAIRES ZONE C

Hiver : Samedi 10 février au lundi 26 février 2024

Printemps : Samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024

N Nouveau

♥ Coup de cœur

Réservez vite : voir le rabat

Fratrie : plus d'infos en page 6

Sommaire séjours partenaires

Carte des séjours partenaires → P.24

HIVER

6/12 ans

SÉJOUR À THÈME

- Cirque et chevaux → P.30
- À l'école des sorciers → P.31 **N**
- Center Parcs → P.32 **N**

SPORTS D'HIVER/NEIGE

- Folies blanches en Abondance → P.26-27 **♥**
- La vie de musher → P.28 **N**
- Motoneige adrénaline → P.29 **N**
- La Plagne 1800 → P.33
- Neige club ado → P.40

LINGUISTIQUE

- School Camp → P.35
- Langue & Loisirs en famille → P.36

ÉTRANGER

- Typical London → P.38
- La grande aventure blanche au Québec → P.39

13/17 ans

SÉJOUR À THÈME

- Cirque et chevaux → P.30
- À l'école des sorciers → P.31 **N**
- Center Parcs → P.32 **N**

LINGUISTIQUE

- School Camp → P.35
- Langue & Loisirs en famille → P.36

SPORTS D'HIVER/NEIGE

- Motoneige adrénaline → P.29 **N**
- La Plagne 1800 → P.33
- Neige club ado → P.40
- Le glacier de Saas Fee → P.41

ÉTRANGER

- Typical London → P.38
- La grande aventure blanche au Québec → P.39
- Laponie, cercle polaire → P.43
- Full surf au Maroc → P.44 **N**
- Égypte, gloire des pharaons → P.45 **N**
- New York → P.46-47 **♥**
- Tokyo : au pays du soleil levant → P.48-49 **♥**
- Brésil : au pays de la samba → P.50 **N**

PRINTEMPS

6/12 ans

SÉJOUR À THÈME

- Découverte de la ferme → P.25
- Cirque et chevaux → P.30
- À l'école des sorciers → P.31 **N**
- Center Parcs → P.32 **N**

LINGUISTIQUE

- British Village Harry Potter → P.34
- School Camp → P.35
- Langue & Loisirs en famille → P.36

SPORTS D'HIVER

- La Plagne 1800 → P.33

SPORTIF

- Sport Academy → P.37

ÉTRANGER

- Typical London → P.38

13/17 ans

SÉJOUR À THÈME

- Cirque et chevaux → P.30
- À l'école des sorciers → P.31 **N**
- Center Parcs → P.32 **N**

LINGUISTIQUE

- British Village Harry Potter → P.34
- School Camp → P.35
- Langue & Loisirs en famille → P.36

SPORTS D'HIVER

- La Plagne 1800 → P.33

SPORTIF

- Sport Academy → P.37

ÉTRANGER

- Typical London → P.38
- Sea, sun & sports à Cala Canyelles → P.42 **N**
- Égypte, gloire des pharaons → P.45 **N**
- New York → P.46-47 **♥**
- Tokyo : au pays du soleil levant → P.48-49 **♥**
- Brésil : au pays de la samba → P.50 **N**

CATALOGUES PARTENAIRES

→ P.51



Faites voyager votre enfant en toute sérénité avec L'APAS-BTP

Les séjours enfants,
avec L'APAS-BTP, ce sont :



DES TARIFS EXCEPTIONNELS

Jusqu'à 70 % de réduction pour permettre à une majorité de familles de faire partir leurs enfants en vacances.

UNE PROGRAMMATION DIVERSIFIÉE

Avec 35 séjours hiver/printemps proposés en France et à l'étranger et des thématiques variées pour les enfants et jeunes de 4 à 17 ans.



UN ENCADREMENT DE QUALITÉ

Qualifié et en nombre supérieur par rapport aux obligations légales.

DES LIEUX UNIQUES

Dans des structures de qualité, agréées et contrôlées.

DES SÉJOURS ADAPTÉS...

La sélection, le choix des destinations et l'organisation des séjours sont toujours ajustés à la réalité du contexte.



...EN TOUTE SÉCURITÉ

L'APAS-BTP propose une assurance Multirisque facultative avec une extension "spéciale épidémie" afin de vous permettre de réserver en toute sérénité et de faire voyager votre enfant en toute sécurité.



UN SAVOIR-FAIRE DE PLUS DE 75 ANS DANS
L'ORGANISATION DE COLONIES DE VACANCES

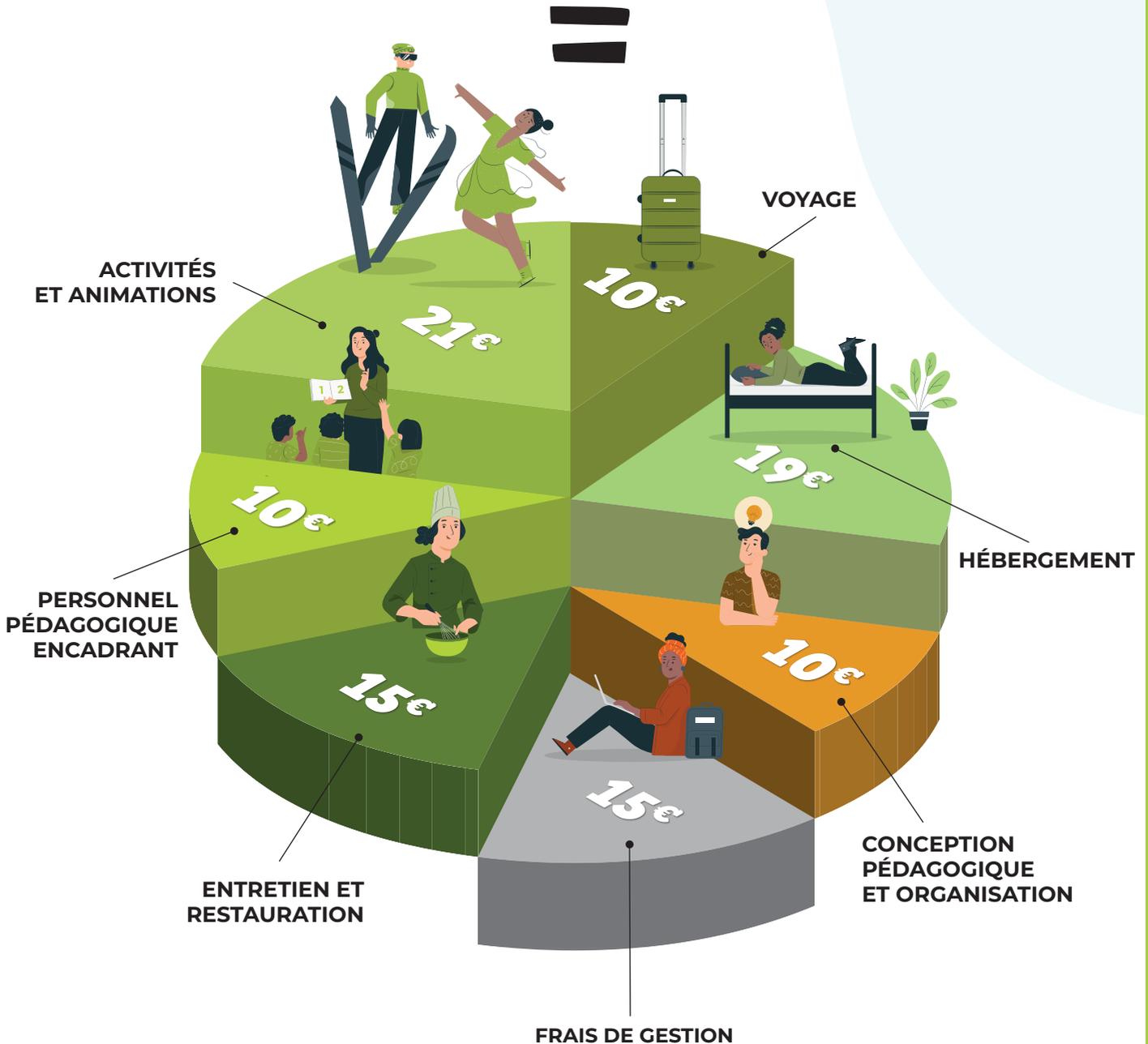
97% des familles envisagent de faire
repartir leur enfant avec nous.

Le prix

de nos séjours APAS-BTP
comprend :

100€ DÉPENSÉS

pour un séjour de vacances enfants organisé par l'APAS-BTP



Pédagogie et engagements

sur les séjours organisés par l'APAS-BTP

Côté parents

Depuis 1946, l'APAS-BTP propose à ses bénéficiaires des séjours de vacances pour les 4 à 17 ans, qui répondent aux nécessités de rupture avec les rythmes et habitudes scolaires, dans le but d'un épanouissement individuel. Notre projet éducatif (qui associe à la fois pédagogie et détente) reflète la dimension éducative qui guide nos équipes (directeur, équipes pédagogiques et techniques) et dont l'objectif principal est de rendre les vacances des enfants et jeunes inoubliables.



★ NOS ENGAGEMENTS

- Accueillir les enfants sur des sites d'exception et dépaysants.
- Proposer un projet pédagogique par centre.
- Prévoir des équipes d'animation investies et renforcées.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant.
- Assurer une restauration de qualité.
- Communiquer régulièrement avec les familles.

◆ NOS VALEURS ÉDUCATIVES

- Passer de bonnes vacances tout en se faisant plaisir.
- Découvrir d'autres régions, d'autres modes de vie, d'autres personnes, dans le respect réciproque de chacun.
- Favoriser l'épanouissement harmonieux des enfants et des jeunes en suscitant les conditions d'éveil.
- Privilégier le "vivre ensemble" pour une plus grande sociabilité.



Côté enfants

DURANT MON SÉJOUR :

- Je suis auteur et acteur de mes vacances, en m'exprimant sur mes choix.
- Je donne mon avis et suis force de proposition.
- Je suis prêt à faire des découvertes !

JE ME SOCIALISE ET ME CONSTRUIS :

- Je trouve ma place dans le groupe, en vivant et participant à une expérience de vie collective.
- Je m'enrichis avec les autres grâce à nos échanges.



Nos équipes APAS-BTP

Nos équipes

Sur chacun de nos centres, une équipe d'animation est présente pour accompagner les participants au quotidien et proposer des activités ; une équipe technique pour assurer la restauration, le service et le ménage ; et une équipe de direction pour organiser la vie sur le centre et mettre en application le projet pédagogique.

Notre équipe de directeurs

Nous mettons tout en œuvre pour former et accompagner nos directeurs de séjours. Bien souvent, ils ont été colons, animateurs et/ou adjoints avant de se lancer dans la direction. Ce sont des responsables de séjours engagés qui permettent à vos enfants de grandir et de profiter de vacances inoubliables.

Notre équipe de permanents

Au siège de l'APAS-BTP et sur les centres, l'équipe Vacances Jeunes œuvre toute l'année pour préparer les centres, organiser les séjours, recruter et accompagner les équipes sur le terrain.

Nos taux d'encadrement

Le calcul du nombre d'animateurs prend en compte des réalités de terrain et une volonté d'encadrement de qualité. Ce taux est supérieur à celui exigé par la réglementation : 1 animateur pour 6 enfants pour les 4/5 ans et 1 animateur pour 8 enfants pour les plus grands. À cette équipe s'ajoute un directeur, accompagné selon le nombre de participants d'un adjoint et d'un assistant sanitaire.

Nous recrutons !

Le service Vacances Jeunes recherche tout au long de l'année des candidats répondant aux valeurs de notre projet éducatif.

Vous êtes animateur, agent polyvalent, cuisinier ou directeur ?

Voici comment postuler !

1. Télécharger la fiche de candidature en scannant le QR code :
2. Compléter et envoyer cette fiche accompagnée d'un CV au service Vacances Jeunes à recrutementvj@apas.asso.fr
3. En fonction des besoins de recrutement, nous prendrons contact avec vous pour un éventuel entretien.



Partir avec son frère ou sa soeur, que des avantages !



Vous avez plusieurs enfants ?

Notre solution : une **RÉDUCTION FRATRIE¹** pour toute réservation !



POUR 2 ENFANTS



POUR 3 ENFANTS



PARTIR ENSEMBLE SUR LE MÊME CENTRE !

Un séjour partagé entre frères et sœurs permet de faciliter un premier départ en colo.

Différents séjours aux thématiques variées sont proposés sur le même centre pour permettre aux frères et sœurs de partir en vacances ensemble, tout en respectant l'âge, le rythme, et les envies de chacun !

Exemple de séjours pour partir ensemble à Gresse-en-Vercors :

- Ma première colo pour les 4/5 ans (p10)
- 100% neige pour les 6/12 ans (p17).

Les enfants seront répartis dans des groupes adaptés à leur tranche d'âge tout en bénéficiant des avantages d'être ensemble à certains moments de la journée.

PARTIR EN MÊME TEMPS MAIS SUR DES CENTRES DIFFÉRENTS !

L'offre fratrie s'adapte à l'envie de tous et permet d'accueillir des frères et sœurs dans des centres différents tout au long des vacances scolaires.



Soyons pratiques !

Des vacances réussies avec l'APAS-BTP

Avant le départ



FICHE SANITAIRE

Ce document va permettre à l'assistant sanitaire de prendre connaissance de l'état de santé de votre enfant et des éventuelles recommandations que vous voudrez bien nous transmettre. Pour un suivi sanitaire rigoureux, merci de compléter soigneusement cette fiche.



DÉPART

Une quinzaine de jours avant le départ, vous recevrez un carnet de voyage, à lire attentivement, avec un trousseau, la lettre du directeur, le code d'accès au blog du séjour et la convocation avec les informations sur le départ et le retour.



VÊTEMENTS

Nous vous demandons de marquer les vêtements de vos enfants.

Mettez des vêtements adaptés et non fragiles, dans lesquels l'enfant est à l'aise.



Pendant le séjour



ANIMATION

L'équipe est constituée de plusieurs animateurs, souvent fidèles à l'APAS-BTP.

Le taux d'encadrement est supérieur à l'obligation légale.



REPAS

Les menus sont équilibrés, copieux et variés. Pas de panique, l'enfant n'est pas obligé de tout manger mais c'est bien de goûter s'il n'y a pas de contre-indication. Les allergies et régimes alimentaires spécifiques sont pris en compte si nous en sommes informés préalablement.



VIE QUOTIDIENNE

L'organisation en petit groupe de vie permet aux enfants de bien connaître leurs animateurs référents.



SUIVI MÉDICAL

Sur chaque séjour, un assistant sanitaire veille à la bonne santé des enfants en tenant un cahier d'infirmerie où chaque passage et soins apportés sont notés. Si votre enfant a un traitement médical en cours, nous suivons et continuons tout traitement transmis (ordonnance indispensable).

Un médecin est consulté dès que nécessaire.



PORTABLES

Les téléphones sont autorisés mais dans certaines conditions et pour un usage limité. Ils ne doivent pas prendre une place trop importante dans le séjour. Leur usage ne sera pas possible pendant les activités, durant les repas et la nuit.



COMMUNICATION

Un blog est mis à jour régulièrement avec textes et photos, afin de suivre le séjour à distance !



ATTENTION !

Les équipes ne sont pas responsables des objets personnels de valeur, qu'il s'agisse de vol, de perte ou de dégradation.



à partir de
195€

Saint-Pierre-d'Oléron

Charente-Maritime Centre APAS-BTP


apas-btp

4/5
ANS

6/12
ANS

13/17
ANS



Train de Paris
à La Rochelle, puis car
jusqu'au centre

99% 
DE CLIENTS
SATISFAITS

SITUATION/RÉGION

C'est au coeur de l'île d'Oléron qu'est implanté le centre de la Jaudonnière. À 90 km de La Rochelle, le centre réunit toutes les conditions pour passer de bonnes vacances : pistes cyclables, forêts de pins, dunes, océan et plages de sable fin.

CENTRE/HÉBERGEMENT

D'une surface de 17 ha, le centre de vacances est doté de 4 pavillons accueillant les enfants et jeunes : les Coëlands, les Mouettes, les Albatros et les Cocotiers. Les enfants pourront profiter des grands espaces, d'un terrain multisports, d'une carrière dédiée à l'équitation et d'une mini-ferme. De quoi se détendre et passer des vacances dans une ambiance chaleureuse !!

RESTAURATION

Les repas sont confectionnés sur place par notre équipe de cuisinières, élaborés essentiellement à partir de produits frais et dégustés dans la salle à manger donnant sur le parc. Possibilité de restauration à l'extérieur selon la météo !

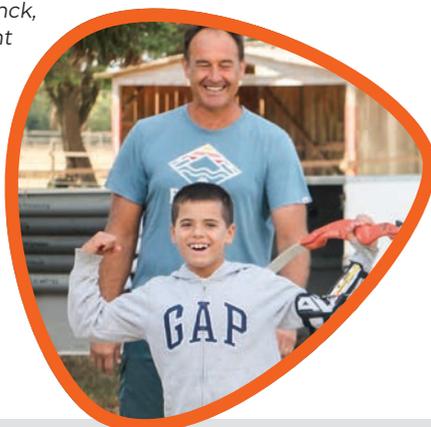
PROGRAMME

En hiver comme au printemps, Saint-Pierre-d'Oléron accueille des séjours pour tous les âges, dédiés à l'équitation et à la moto, sans oublier les nombreuses activités proposées à proximité !



ZOOM SUR UNE ACTIVITÉ

Zoom sur l'activité tir à l'arc et Franck, moniteur brevet d'état travaillant avec le centre de la Jaudonnière depuis plus de 15 ans et qui par son activité, sa passion et sa pédagogie donne toujours le même sourire aux enfants chaque saison.



CAPACITÉ
D'ACCUEIL
144
ENFANTS
ET JEUNES

Les +

- Bord de mer accessible à pied
- Centre adapté à l'autonomie des jeunes
- Large tranche d'âge accueillie



Cadre idéal,
superbe séjour



Parent - Garçon de 13 ans





à partir de
195€

Ma première colo

Un séjour de découvertes adapté au rythme des plus jeunes.

ACTIVITÉS



DÉBUTANTS

Ma première colo d'hiver à Gresse-en-Vercors

Les jeunes vacanciers participeront au séjour "Luge et boules de neige" : découverte des chiens avec soins aux animaux et conduite de traîneaux, initiation au ski avec l'ESF, jeux de neige, construction d'igloo, visite d'une ferme, soirée savoyarde et veillée en présence d'un conteur.

Programme complet du séjour page 16.

Ma première colo de printemps à Saint-Pierre-d'Oléron

Les enfants vivront le séjour "Tous en selle au grand air" : découverte de l'équitation avec atelier autour du poney, soins aux animaux de la mini ferme, sortie à la plage avec pêche à pied et construction de châteaux de sable et vélo pour ceux qui le souhaitent.

Programme complet du séjour page de droite.

+ toutes les activités organisées par les animateurs : ateliers manuels et créatifs, ateliers cuisine pour préparer les goûters, jeux sportifs... programmes à composer selon les envies du groupe et la saison. Sans oublier la toute première boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Un rythme adapté aux maternels
- Mise en place de rituels pour se sentir comme à la maison
- Accueil des fratries avec le séjour 6/12 ans, pour être proche de la grande sœur ou du grand frère !

ENCADREMENT APAS-BTP

- + 1 animateur pour 6 enfants (12 places)
- + 1 assistant sanitaire
- + 1 équipe de direction

À SAVOIR

Les enfants seront accueillis dans des chambres mixtes de 4 à 6 lits, à proximité des animateurs référents.

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
Gresse-en-Vercors							
11/2	17/2	7 jours	195	260	293	326	651
18/2	24/2						
Saint-Pierre-d'Oléron							
7/4	13/4	7 jours	195	260	293	326	651
14/4	20/4						

Option sans transport (l'enfant ne participe à aucun convoyage) : - 50 €

apas-btp

4/5 ANS



GRESSE-EN-VERCORS

Isère



Train de Paris à Grenoble, puis car jusqu'au centre



SAINT-PIERRE D'OLÉRON Charente-Maritime



Train de Paris à La Rochelle, puis car jusqu'au centre



Rendez-vous sur www.apas.asso.fr pour tout savoir sur l'APAS-BTP.

+ d'infos, scannez-moi !



voir page 6



SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
Charente-Maritime



Train de Paris à La Rochelle, puis car jusqu'au centre



C'étaient des supers activités et des copains



Garçon - 11 ans

+ d'infos, scannez-moi !



Tous en selle au grand air

à partir de **216€**

Un séjour 100 % découverte au grand air et entre jeunes.

ACTIVITÉS



Activités au libre choix des jeunes vacanciers :

ÉQUITATION

Brosser, panser et câliner les chevaux, s'entraîner en carrière, puis partir en balade avec eux autour du centre ou en forêt.

SORTIE EN BORD DE MER

Pour respirer l'air marin, jeux sur la plage, pêche à l'épuisette à la recherche de crabes et d'étoiles de mer.

TIR À L'ARC

Concentration et précision avec un moniteur diplômé.

VTT

Balade en forêt et sur le centre ou initiation.

SPORTS MÉCANIQUES

1 séance découverte à la mini moto avec un moniteur diplômé.

MINI-FERME

Soigner Bubble, Chouquette, poules, brebis, cochon et la tortue !

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Activités organisées par l'équipe d'animation, épreuves sportives ou grands jeux à thème, tournois de ping-pong, ateliers cuisine, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- "Fais ce qu'il te plaît !", est la devise de la Jaudonnaière !
- Le jeune organise son séjour selon ses envies ce qui lui permet d'être acteur de son séjour
- Liberté dans le choix des activités à la carte

ENCADREMENT APAS-BTP

- ✚ 1 animateur pour 8 enfants (36 places)
- ✚ 1 assistant sanitaire
- ✚ 1 équipe de direction

À SAVOIR

Savoir faire du vélo pour l'activité moto.

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
7/4	13/4	7 jours	216	288	324	361	721
14/4	20/4						

Option sans transport (l'enfant ne participe à aucun convoi) : - 50 €



voir page 6



à partir de
227€

Les cavaliers d'Oléron

Passionnés d'équitation, c'est le séjour rêvé pour passer sa journée avec son animal préféré !

ACTIVITÉS



ÉQUITATION

Une colo 100 % nature où les chevaux seront partie prenante du séjour. Vivre ses vacances au contact de sa monture, en pratiquant quotidiennement l'équitation au centre équestre des Trémières pour l'hiver, et sur le centre de la Jaudonnière avec des moniteurs diplômés pour le printemps. La cavalerie est adaptée à l'âge et au niveau de chacun et les protections de sécurité seront fournies. Au programme : hippologie et soins aux équidés, mise en selle dans deux nouvelles carrières, pony gamme, balades dans le parc ou en forêt.

AUTRES ACTIVITÉS

Activités à la carte sur le séjour : 1 séance découverte sports mécaniques, tir à l'arc, sortie en bord de mer, VTT, mini-ferme, activités sportives.

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Activités organisées par l'équipe d'animation, épreuves sportives ou grands jeux à thème, tournois de ping-pong ou babyfoot, ateliers créatifs, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- "Fais ce qu'il te plaît !", telle est la devise de la Jaudonnière !
- Liberté dans le choix des autres activités
- Immersion totale avec les chevaux sur le centre

ENCADREMENT APAS-BTP

- ✚ 1 animateur pour 8 enfants (14 places)
- ✚ 1 assistant sanitaire
- ✚ 1 équipe de direction



apas-btp

6/17
ANS



SAINT-PIERRE
D'OLÉRON
Charente-Maritime



Train de Paris à la Rochelle, puis car jusqu'au centre



Suivez, likez, commentez toute l'actu APAS-BTP sur Facebook !
[@apaspasso](#)

+ d'infos,
scannez-moi !



Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
7/4	13/4	7 jours	227	302	340	378	756
14/4	20/4						
11/2	18/2	8 jours	259	346	389	432	864
7/4	20/4	14 jours	433	577	649	721	1 442

Option sans transport (l'enfant ne participe à aucun convoyage) : - 50 €



voir le rabat



**SAINT-PIERRE
D'OLÉRON**
Charente-Maritime



Train de Paris à la Rochelle,
puis car jusqu'au centre



J'ai aimé la convivialité,
l'entraide et que ça soit
adapté à notre rythme



Garçon - 11 ans

+ d'infos,
scannez-moi !



Sports méca

à partir de
275€

De l'initiation au perfectionnement pour
les passionné(e)s de sports mécaniques.

ACTIVITÉS



SPORTS MÉCANIQUES

Ce séjour de sports motorisés s'adresse à tous, filles et gars, débutant(e)s et passionné(e)s. Au guidon d'une moto Tout Terrain chacun découvrira les plaisirs du pilotage (protections de sécurité fournies). Programme de 5 séances par semaine. Initiation, découverte, entraînement sur parcours aménagés, jeux, mais aussi un peu de mécanique... Une immersion ludique et fun avec des moniteurs diplômés, afin d'acquérir les bons réflexes pour devenir de futurs pilotes !

MINI-MOTO (PW50, PW80) pour les 6/12 ans.

MOTO CROSS (TTR 110, TTR 125) pour les 13/17 ans.

AUTRES ACTIVITÉS

Activités à la carte sur le séjour : initiation à l'équitation, tir à l'arc, sortie en bord de mer, VTT, mini-ferme.

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Activités organisées par l'équipe d'animation, épreuves sportives ou grands jeux à thème, tournois de ping-pong, ateliers créatifs, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Vivre intensément sa passion
- Nouveau terrain de cross
- Liberté dans le choix des autres activités

ENCADREMENT APAS-BTP

- + 1 animateur pour 8 enfants (30 places)
- + 1 assistant sanitaire
- + 1 équipe de direction

À SAVOIR

Savoir faire du vélo.



Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
7/4	13/4	7 jours	275	367	413	459	917
14/4	20/4						
11/2	18/2	8 jours	314	419	472	524	1 048
7/4	20/4	14 jours	508	678	762	847	1 694

Option sans transport (l'enfant ne participe à aucun convoyage) : - 50 €



voir le rabat



à partir de
195€

Gresse-en-Vercors

Isère

Centre APAS-BTP



**4/6
ANS**

**6/12
ANS**

**15/17
ANS**



Train de Paris à Grenoble,
puis car jusqu'au centre

95% 
**DE CLIENTS
SATISFAITS**

SITUATION/RÉGION

À 50 km de Grenoble, sur le plus haut village du Vercors, la station propose 26 pistes situées entre 1250 et 1750 mètres d'altitude. Des paysages montagnards, une destination idéale pour les amateurs de glisse et de nature !

CENTRE/HÉBERGEMENT

Entre le Serpaton et le Grand Veymont, le chalet APAS-BTP est équipé de chambres de 4 à 7 lits avec vue sur la montagne et de salles d'activités. Le centre dispose d'un terrain propice aux batailles de boules de neiges ou à la construction d'igloos ! Cabane à skis et école de ski situées au pied des pistes, à 10 minutes à pied.

RESTAURATION

Les repas sont préparés sur place par nos cuisiniers. Nous favorisons les produits de saison et le "Fait Maison", pour une cuisine généreuse et familiale, idéale lors de la pratique d'activités sportives. Les repas sont pris dans le restaurant avec vue sur les montagnes !

PROGRAMME

Ski, snow, visite de la ferme, balade en chiens de traîneau ou en raquettes... les activités proposées à Gresse-en-Vercors sont nombreuses et raviront les plus petits et les plus grands !



ZOOM SUR UNE ACTIVITÉ

Depuis plusieurs années, Anne-Laure et Gilles nous invitent dans leur ferme bio, qui héberge chèvres, moutons, ânes et cochons. Visite de la ferme, dégustation de fromages frais, balades à dos d'âne, traite des chèvres... De quoi concocter un programme de vacances pour les enfants qui séjournent à Gresse-en-Vercors, toujours avec le sourire !



CAPACITÉ
D'ACCUEIL

99

ENFANTS
ET JEUNES

Les +

- Paysage splendide de montagne
- Piscine sur le centre
- Cadre idéal pour les activités plein air

ee

Les animateurs ont été au top comme d'habitude, les enfants ont déjà hâte d'y retourner

”

Parent - Fille et garçon de 10 ans



à partir de
216€

Luges et boules de neige

Un séjour neige pour découvrir le ski, mais aussi d'autres activités hivernales !

ACTIVITÉS



SKI ALPIN

Les enfants découvriront les joies de la glisse avec l'École du Ski Français (2 séances). Un temps d'apprentissage par le jeu !

DÉCOUVERTE DES CHIENS

Séance conduite par un musher : les vacanciers partageront la compagnie des huskies avec soins aux animaux, jeux dans la neige et initiation à la conduite de traîneau.

CONSTRUCTION D'IGLOO & JEUX DE NEIGE

Balade avec un guide de montagne pour apprendre à construire des igloos. Sans oublier les jeux hivernaux : construction de bonhommes, glissades en luge et batailles de boules de neige.

VISITE D'UNE FERME BIO

Les enfants rencontreront des chèvres et brebis et participeront à la traite et à la transformation du lait en fromage. Une expérience ludique suivie d'une dégustation !

SOIRÉE SAVOYARDE

Tartiflette ou raclette, suivi d'une veillée avec un conteur pour découvrir les histoires du Vercors.

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Jeux et activités organisés par l'équipe d'animation, tournois de ping-pong, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Programme multiactivités de plein air
- Station familiale accessible à pied depuis le centre
- Un séjour neige avec un rythme de vraies vacances

ENCADREMENT APAS-BTP

- + 1 animateur pour 8 enfants (30 places)
- + 1 assistant sanitaire
- + 1 équipe de direction

À SAVOIR

Séjour spécial maternels sur le même centre : Ma première colo page 10.

Séjour de 14 jours : un mix de 1 semaine de "Luges et boules de neige" et 1 semaine de "100 % neige".

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
11/2	17/2	7 jours	216	288	324	361	721
18/2	24/2						
11/2	24/2	14 jours	416	554	624	693	1386

Option sans transport (l'enfant ne participe à aucun convoyage) : - 50 €



6/12 ANS



GRESSE-EN-VERCORS

Isère



Train de Paris à Grenoble, puis car jusqu'au centre



Très contente que mon fils puisse bénéficier de ces magnifiques expériences. Il revient enchanté à chaque fois.



Parent d'un garçon de 9 ans

+ d'infos, scannez-moi !



voir le rabat

6/12
ANS



GRESSE-EN-VERCORS
Isère



Train de Paris à Grenoble,
puis car jusqu'au centre



Sacha a énormément apprécié son séjour, mention spéciale à l'équipe de cuisine qui, visiblement, cuisine "beaucoup beaucoup mieux" que nous.



Parent d'un garçon de 6 ans

+ d'infos,
scannez-moi !



100 % Neige

à partir de
233€

Un séjour pour découvrir ou se perfectionner au plaisir de la glisse dans une station familiale.

ACTIVITÉS



TOUS NIVEAUX

SKI OU SURF

2h de cours de ski ou surf (choix à préciser sur le bulletin d'inscription) par jour avec l'École du Ski Français. Afin de s'adapter au rythme de chacun, des groupes de niveau seront créés suite à un test réalisé en début de séjour : apprentissage, perfectionnement, balade... En fin de séjour, les enfants repartiront avec un insigne en fonction du niveau atteint sur l'ensemble de la semaine.

RAQUETTES

Une sortie sera proposée par un guide spécialisé, avec découverte du milieu montagnard et apprentissage des risques en montagne.

TOUS DANS LA NEIGE !

Sans oublier tous les jeux hivernaux : construction de bonhommes de neige, glissades en luge et batailles de boules de neige !

SOIRÉE SAVOYARDE

Tartiflette ou raclette, suivi d'une veillée avec un conteur pour découvrir les histoires du Vercors.

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Jeux et activités organisés par l'équipe d'animation, tournois de ping-pong, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Centre de vacances à 10 min à pied des pistes
- Un programme de glisse intense avec cours ESF pour tous les niveaux de ski et pour les débutants de surf
- Des soirées détente au chalet

ENCADREMENT APAS-BTP

- + 1 animateur pour 8 enfants (60 places)
- + 1 assistant sanitaire
- + 1 équipe de direction

À SAVOIR

Pour les surfeurs, ce séjour est destiné aux débutants uniquement. Pour les confirmés, séjour "Top Glisse" page 22.

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
11/2	17/2	7 jours	233	311	350	389	777
18/2	24/2						
11/2	24/2	14 jours	433	577	649	721	1 442

Option sans transport (l'enfant ne participe à aucun convoyage) : - 50 €



voir le rabat



à partir de
298€

Game & Fun

Un séjour entre jeunes, avec un riche programme de jeux, de sports, et de découvertes !

ACTIVITÉS



ACCROBRANCHE

Ponts de singe, sauts de Tarzan, tyrolienne au-dessus de la rivière... C'est parti pour un max de sensations !

ESCAPE GAME

Le groupe saura-t-il déchiffrer les énigmes et trouver les objets cachés pour réussir la mission ?

LASER GAME

Munis d'un pistolet laser, les enfants s'affronteront en team dans un labyrinthe avec effets spéciaux et musique !

VTT

Balades, circuits aménagés, sauts d'obstacles, jeux d'équilibre...

JEUX

Coopératif, sportif, de plateau, de stratégie... Ateliers quotidiens proposés par notre animateur spécialisé.

VISITE D'UNE FERME BIO

Les enfants rencontreront les chèvres et brebis, apprendront à transformer le lait en fromage, pour finir par une dégustation !

À LA CHASSE AUX ŒUFS !

Et si un matin, il y avait des œufs dans le parc ?

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Jeux et activités organisés par l'équipe d'animation, tournois de ping-pong, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Un séjour multiactivités avec un programme de sports et de jeux
- Des vacances de printemps à la montagne
- Un petit effectif, idéal pour se faire des copains et copines.

ENCADREMENT APAS-BTP

- + 1 animateur pour 8 enfants (24 places)
- + 1 assistant sanitaire
- + 1 équipe de direction



voir page 6

apas-btp

6/14
ANS



GRESSE-EN-VERCORS
Isère



Train de Paris à Grenoble, puis car jusqu'au centre

Téléchargez notre **application** et suivez l'actualité de l'APAS-BTP



+ d'infos,
scannez-moi !



Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
6/4	13/4	8 jours	298	397	446	496	992

Option sans transport (l'enfant ne participe à aucun convoyage) : - 50 €



GRESSE-EN-VERCORS

Isère



Train de Paris à Grenoble, puis car jusqu'au centre



Pas besoin d'être un influenceur pour nous follow* sur Instagram !

@apasbtp

*nous suivre

+ d'infos, scannez-moi !



Conduite accompagnée

à partir de **878€**

Une formation accélérée pour se lancer dans la conduite accompagnée en 14 jours.

PROGRAMME DU STAGE



Formation à la conduite accompagnée avec des moniteurs d'auto-école, en partenariat avec l'ECF de Joinville (94).

1^{er} étape - AVANT LE SÉJOUR : préparer sa formation

Réunion d'information obligatoire en visio en présence des parents, le 6/3/2024. Entraînement à domicile sur le simulateur de conduite TheGoodDrive. Préparation théorique au code de la route via une Web formation.

2^e étape - PENDANT LE SÉJOUR : apprentissage théorique

Formation au code de la route (40h environ) avec passage de l'examen en fin de séjour.

3^e étape - PENDANT LE SÉJOUR : apprentissage pratique

19h de conduite sur routes de montagne ou de campagne, autoroutes et circulation en ville.

4^e étape - APRÈS LE SÉJOUR : bilan de conduite

Rendez-vous obligatoire à Joinville-le-Pont (94) le 20/4/2024, formation des parents à l'accompagnement du jeune conducteur lors de la 20^e et dernière heure de conduite et signature de l'Attestation de Fin de Formation.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Formation complète : théorie et pratique
- Passage du code sur le centre
- Des "pauses" loisirs avec des jeux, soirées et une activité extérieure avec l'équipe d'animation.

ENCADREMENT APAS-BTP

- ✚ 1 animateur pour 12 jeunes (24 places)
- ✚ 5 moniteurs ECF
- ✚ 1 assistant sanitaire et 1 équipe de direction

À SAVOIR

Le prix du séjour inclut les 4 étapes. Resteront à la charge des familles : 2 rendez-vous à programmer sur la durée de conduite accompagnée (environ 2 x 140 €), l'accompagnement à l'examen du permis de conduire (environ 60 €), et si nécessaire un second examen au code et des heures supplémentaires de conduite.

Départ samedi	Retour vendredi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
6/4	19/4	14 jours	878	1170	1317	1463	2926

Document à transmettre avant le départ : Carte Nationale d'Identité.
 Formalités avant séjour : être âgé de 15 ans révolus 1 mois avant le séjour.
 Recensement obligatoire pour les jeunes de 16 et 17 ans. Questionnaire d'inscription ECF à transmettre à l'ECF de Joinville (téléchargeable sur notre site).



Encore plus de séjours APAS-BTP

sur nos centres d'hiver

Les Estables

Haute-Loire

6/12
ANS



Chalet au pied des pistes

Avec vue sur les paysages de l'Ardèche, les Estables est un village familial, où règne un climat continental parfait pour les activités de plein air. Situé dans la plus haute commune du Massif Central, le P'tit chalet du Mézenc accueille le groupe en hiver, dans des chambres de 3 à 4 lits équipées de sanitaires et douches, le tout dans une ambiance familiale !

Montgenèvre

Hautes-Alpes

8/13
ANS



Chalet avec front de neige privatif

Montgenèvre est situé à 1 860 m d'altitude, à deux pas de la frontière avec l'Italie. La station de ski combine le charme d'un village traditionnel de montagne au plus grand domaine skiable international, la Voie Lactée, qui vous ouvre son domaine skiable sur plus de 400 km de pistes. Un formidable terrain de jeux !

Le centre possède une implantation unique aux pieds des pistes et avec un front de neige privatif.

Les chambres de 3 à 5 lits possèdent les sanitaires dans les chambres, des salles d'activités sont à disposition et la cuisine est faite maison.

Le Grand-Bornand

Haute-Savoie

13/17
ANS



Chalet au cœur de la station

Situé dans le massif des Bornes, le village-station du Grand Bornand dispose de près de 50 pistes en tous genres et d'un snowpark parmi les plus réputés de France. Sur les hauteurs du Chinailon, au cœur du village, le centre des Rhododendrons dispose de chambres de 4 à 8 lits, toutes équipées de sanitaires et douches, avec vue sur le domaine. Parfait pour un séjour ados !



LES ESTABLES
Haute-Loire



Train de Paris à Lyon,
puis car jusqu'au centre



Rendez-vous sur
www.apas.asso.fr
pour tout savoir sur
l'APAS-BTP.

+ d'infos,
scannez-moi !



Les p'tits trappeurs

à partir de
252€

Une colo de sports d'hiver entre copains et copines
pour découvrir autre chose que le ski alpin.

ACTIVITÉS



CHIENS DE TRAÎNEAUX

2 après-midis en compagnie de chiens Huskies et de leur musher pour découvrir le traîneau et la cani rando.

LUGIK PARC

Luge sur rail qui permet d'aller à toute vitesse en toute sécurité ! Sensations fortes pour un moment fun.

PATINOIRE ou SKI DE FOND

Selon le taux d'enneigement, balade sur les pistes de ski de fond ou course à la patinoire !

JEUX DE NEIGE

Descente en luge et construction d'igloos avec un spécialiste, concours de bonhommes et batailles de boules de neige.

SORTIES NATURE

Randonnée en pleine nature avec un guide de montagne (en raquettes si l'enneigement est suffisant) et sortie nocturne.

ACTIVITÉS DÉCOUVERTE

Atelier de bougies en cire d'abeille, initiation à la poterie, et soirée avec un conteur de la région.

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Jeux et activités organisés par l'équipe d'animation, tournois de ping-pong et babyfoot, jeux de société, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Un programme multiactivités riche en découvertes
- Un petit groupe à taille humaine
- Des activités adaptables avec ou sans neige

ENCADREMENT APAS-BTP

- + 3 animateurs pour 23 enfants
- + 1 directeur avec rôle d'assistant sanitaire

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
11/2	17/2	7 jours	252	336	378	420	840

Option sans transport (l'enfant ne participe à aucun voyage) : - 50 €



voir page 6



à partir de
307€

Top' Glisse

Plaisir de la glisse dans une station renommée :
un séjour pour se perfectionner !

ACTIVITÉS CONFIRMÉ INTERMÉDIAIRE

100 % GLISSE - SKI OU SURF

Séjour destiné aux skieurs et surfeurs passionnés (choix à préciser sur le bulletin d'inscription) ! Les jeunes partiront dévaler les pistes à la journée avec pique-nique ou à la demi-journée. Des groupes de niveaux seront créés afin de s'adapter au rythme de chacun : perfectionnement, balade... et découverte du freestyle au snowpark. La glisse sera encadrée par des animateurs expérimentés.

LUGE SUR MONORAIL

Luge Monty Express : luge avec une descente de 1 400 m, courbes et tunnels ! Sensations assurées !

CHIENS DE TRAÎNEAUX

Séance conduite par un musher : les vacanciers partageront la compagnie des huskies avec soins aux animaux, jeux dans la neige et initiation à la conduite de traîneau.

TOUS DANS LA NEIGE !

Descente de luge, construction de bonhommes de neige et batailles de boules de neige !

ANIMATIONS SUR LE CENTRE

Jeux et activités organisés par l'équipe d'animation, veillées à thème, sans oublier la boum !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Séjour 100 % glisse
- Programme multiactivités
- Chalet en pied de piste avec front de neige privatif

ENCADREMENT APAS-BTP

- + 3 animateurs pour 18 enfants
- + 1 directeur avec rôle d'assistant sanitaire

À SAVOIR

Séjour pour les enfants ayants déjà skiiés ou surfés.
Pour les débutants : séjour 100 % neige page 14.



Jusqu'à
-20%

voir page 6

8/13 ANS



MONTGENEVRE
Hautes-Alpes



Train de Paris à
Oulx (Italie) puis car
jusqu'au centre

+ d'infos,
scannez-moi !



Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
11/2	17/2	7 jours	307	409	460	511	1 022

Option sans transport (l'enfant ne participe à aucun convoyage) : - 50 €
Documents à fournir au départ : Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant).

13/17
ANS



LE GRAND-BORNAND
Haute-Savoie



Train au départ de Paris, puis car jusqu'au centre



Parfaite... très bien
gérée et encadrée...
mon fils était ravi...



Parent d'un jeune de 17 ans

+ d'infos,
scannez-moi !



Grand Bo

à partir de
288€

Un séjour dans un grand domaine skiable,
exclusivement pour les ados, avec de l'autonomie !

ACTIVITÉS



TOUS NIVEAUX

100 % GLISSE - SKI OU SURF

Tous les jours, les jeunes dévaleront les pistes en groupes de niveaux afin de s'adapter au rythme de chacun : apprentissage, perfectionnement, balade... et freestyle au snowpark.

- Pour les débutants : 2h de cours par jour avec l'École de Ski Français, afin de se perfectionner au plus vite.
- Pour les confirmés : glisse avec des animateurs expérimentés et soirée ski/surf nocturne pour les volontaires !

LUGE NOCTURNE

Une maxi descente en luge de 600 m de dénivelé pour un maximum de sensation !

PROJET RESTO'JEUNES !

En petit groupe et selon un budget, les jeunes montent un projet de restaurant ou d'un super pique-nique !

CINÉMA

Une soirée tous ensemble au cinéma du Grand-Bornand.

DÉTENTE !

Programme à la carte : sorties autonomes en station, ping-pong et soirées organisées par les animateurs.

PARAPENTE (pour les jeunes du séjour de 14 jours)

Et pour les volontaires, un vol découverte en parapente biplace en toute sécurité, avec un moniteur Starksi qualifié.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Séjour 100 % glisse avec 5 à 6h de pratique par jour
- Organisation collective basée sur l'autonomie et la liberté des jeunes
- Mise en place de "la petite république" : les jeunes construiront le séjour avec l'équipe d'animation !

ENCADREMENT APAS-BTP

- + 1 animateur pour 8 jeunes (45 places)
- + 1 assistant sanitaire
- + 1 équipe de direction



Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
11/2	17/2	7 jours	288	384	432	480	959
18/2	24/2						
11/2	24/2	14 jours	525	700	788	875	1750

Option sans transport (l'enfant ne participe à aucun convoyage) : - 50 €



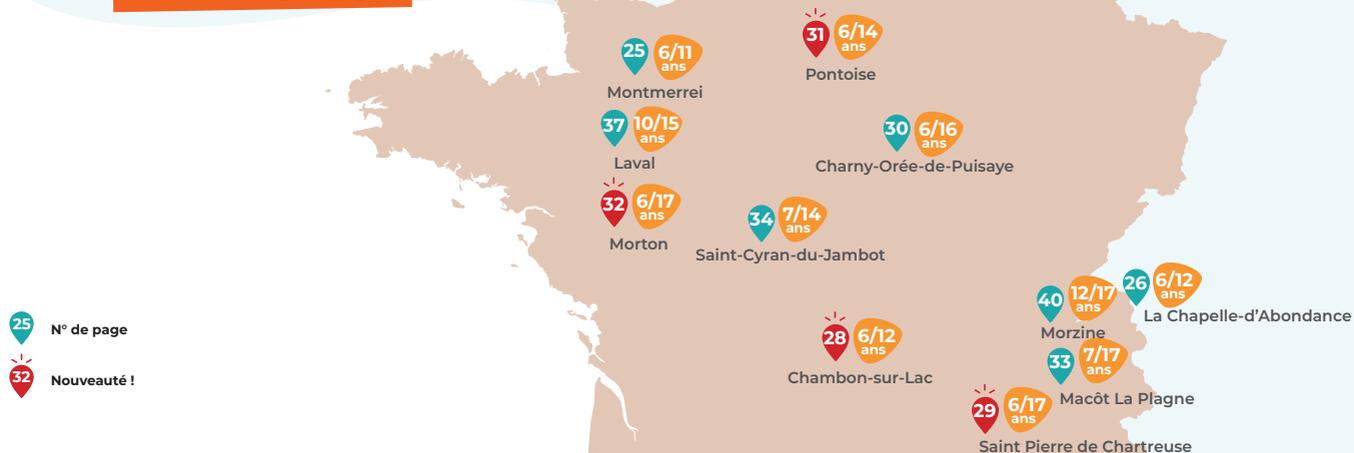
voir page 6

D'autres séjours

en France et à l'étranger avec

nos partenaires

En France



25 N° de page

32 Nouveauté!

À l'étranger



6/11 ANS



MONTMERREI

Orne



190 km



Train de Paris à Argentan puis car

+ d'infos, scannez-moi !



Découverte de la ferme

à partir de

371€

Un séjour en Normandie pour vivre au rythme des animaux et découvrir la vie de la ferme !

ACTIVITÉS



La ferme au quotidien :

Les enfants participeront activement aux multiples activités de la ferme : participer aux soins des petits animaux ; aller chercher les vaches au pré pour les mener à la salle de traite ; nourrir la basse-cour et aussi les cochons ; ramasser les oeufs ; donner le lait aux veaux, et bien plus encore. Ils apprendront aussi à fabriquer des produits artisanaux comme la crème, le beurre ou les yaourts et même du pain qu'ils dégusteront sur place. Observation du travail du fermier et du vétérinaire (en fonction des opportunités : insémination, échographie, vêlage).

Autres activités :

Rencontre avec les poneys (3 séances) : initiation aux différentes étapes de préparation : brossage, nourrissage avant de les monter dans le manège de la ferme. Par la suite les petits cavaliers partiront à la découverte de la nature environnante au cours de deux balades dans la forêt.

Grands jeux, randonnées, balades en forêt et des veillées différentes chaque soir.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Immersion dans le quotidien du fermier
- Repas maison réalisés avec les produits de la ferme
- Ferme bio en activité

LIEU

La ferme de Saint-Yvière est située à 190 km de Paris, près du village de Montmerrei en Normandie. Cette ferme familiale accueillera les enfants dans un ancien corps de ferme tout confort constitué de chambres de 5 à 7 lits, de salles d'activités et d'une grande salle de restauration avec cheminée, idéale pour les "veillées contes" au coin du feu.

La ferme fonctionne sous l'appellation "agriculture biologique" : elle favorise les énergies renouvelables et produit la majorité des aliments pour les repas.

ENCADREMENT

- 1 directeur
- 1 animateur pour 8 enfants dont un assistant sanitaire
- 1 moniteur brevet d'État pour l'encadrement du poney

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
7/4	13/4	7 jours	371	405	425	459	675
14/4	20/4						





Folies Blanches en Abondance

La Chapelle d'Abondance Haute-Savoie



Un séjour 100 % ski dans une station accueillante
et adaptée aux enfants !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Découverte de l'environnement montagnard
- Ski au rythme de chacun
- Une semaine dans un chalet typique

Les +

- Une station accueillante et adaptée aux enfants
- Un encadrement ski de qualité
- Possibilité de choisir ou non les cours ESF



6/12 ANS



LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Haute-Savoie



616 km



Train de Paris à Thonon-les-Bains ou Cluses puis car

ACTIVITÉS



TOUS NIVEAUX

Ski alpin : 5 journées

Les enfants skieront avec les animateurs de la colo qui ont tous un très bon niveau de ski ! Des groupes de niveaux seront constitués selon un test établi le premier jour afin que les jeunes sportifs puissent progresser à leur rythme du débutant au plus expérimenté ! Le programme de glisse sera adapté aux jeunes, à leurs envies et aux conditions météorologiques.

Les enfants pourront choisir l'option **cours ESF** (à préciser lors de l'inscription) : 2 h de cours par jour dispensés par des moniteurs de l'École du Ski Français par petits groupes de 10/12 enfants maximum pour bien évoluer et passer les étoiles en fin de séjour (avec remise des insignes).

En plus du ski :

Une sortie en raquettes pour découvrir la faune et la flore et de nombreux jeux de neige autour du chalet seront au programme : luge, construction d'igloos, de bonhommes de neige...

Les enfants pourront également profiter de temps de détente au chalet avec des jeux, veillées à thème et des animations proposées par l'équipe d'encadrement.

LIEU

Dans le très beau décor qu'offre la vallée d'Abondance à quelques pas du lac Léman en Haute-Savoie, la station village de la Chapelle d'Abondance offre un accueil chaleureux et un patrimoine préservé permettant de profiter au maximum des joies des activités hivernales ! Le domaine skiable est adapté à tous les niveaux : de la piste verte à la piste noire tout le monde y trouvera son bonheur ! Les différents secteurs du domaine offrent des panoramas splendides et un cadre naturel préservé.

À 1 050 m d'altitude, le chalet "La Chaux" accueillera les jeunes vacanciers dans ce petit village. Situé à 3 minutes en navette des pistes, le chalet dispose de chambres de 4 à 6 lits équipées de sanitaires complets (salle de bain avec WC), d'une salle à manger avec une vue magnifique sur les montagnes et de salles d'activités avec jeux (table de ping-pong, baby-foot, jeux de société...).

ENCADREMENT

- + 1 directeur
- + 1 animateur pour 8 enfants dont 1 assistant sanitaire
- + Des moniteurs ESF pour ceux ayant choisi l'option

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
Avec option ESF - PRE003A							
10/2	17/2	8 jours	490	539	568	617	980
17/2	24/2						
Sans option ESF - PRE003B							
10/2	17/2	8 jours	460	506	534	580	920
17/2	24/2						



à partir de **460€**



+ d'infos, scannez-moi !



à partir de
498€

nouveau

La vie de Musher

Un séjour pour vivre une aventure nordique en Auvergne et découvrir l'univers du chien de traîneau !

ACTIVITÉS



Chiens de Traîneaux : 6 demi-journées

Le musher montrera les différents aspects de son métier auprès de sa meute. Les enfants découvriront son fabuleux métier au travers d'activités quotidiennes diverses ; ils apprendront à préparer, gérer et piloter un attelage ainsi que le langage pour guider les chiens.

Au cours du séjour, ils effectueront eux-mêmes l'attelage en suivant les explications et consignes de sécurité et auront l'occasion de se faire tracter par de véritables chiens de neige. Le groupe partira pour un baptême en traîneau à la découverte de moments magiques hors des sentiers battus.

Les enfants vivront dans le monde des chiens de traîneaux pour apprendre à mieux les connaître ; le métier de musher n'aura plus de secret pour eux.

Autres activités :

Balade en raquettes avec un guide de montagne (1 demi-journée) ; découverte du lac du Chambon et des cratères du Tartaret ; patinoire (1 après-midi) ; visite d'une chèvrerie, les enfants pourront donner le biberon aux chevreaux (1 après-midi) ; sans oublier les descentes en luge, les constructions de bonhommes de neige et d'igloo (2 demi-journées).

Veillées tous les soirs par tranche d'âge avec les animateurs.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Vivre au quotidien avec la meute
- Sensations uniques de glisse et de partage
- Complicité et travail d'équipe avec les chiens

LIEU

Au cœur de l'Auvergne, le centre de vacances "Maison Les Volcans" est situé à Chambon sur Lac, au pied du Puy de Sancy et au bord du lac. En hiver, la région offre un large choix d'activités de neige et un décor de rêve, au milieu des volcans et des dômes.

Les enfants seront hébergés dans la maison familiale dans des chambres de 3 à 6 lits avec douches et lavabos.

Trois salles d'activités seront mises à disposition pour la réalisation des activités et l'organisation des veillées.

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur
- ✚ 1 animateur pour 7 enfants dont 1 assistant sanitaire
- ✚ 1 musher
- ✚ 1 animateur accompagnateur de moyenne montagne

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
10/2	17/2	8 jours	498	547	577	627	995
17/2	24/2						

Association des Anciens de Chambon de 1945 à 1947
CESL
Club Espérance Sportif et Luge

6/12
ANS



CHAMBON-SUR-LAC

Puy-de-Dôme



Train de Paris à Clermont-Ferrand puis car



Super colo, la meilleure selon Chloé des 4 où elle est allée ! Ma fille a envie d'y retourner, a adoré les activités avec les chiens, s'est fait des amis, a apprécié l'équipe d'animation et aimé la nourriture !



Maman de Chloé, 7 ans

+ d'infos,
scannez-moi !





6/17 ANS



SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE
Isère



Train de Paris à Grenoble puis car

+ d'infos, scannez-moi !



nouveau

Motoneige Adrénaline

à partir de
605€

Sensations fortes garanties grâce à ce séjour original à la montagne !

ACTIVITES



Stage de motoneige :

5 séances de 3h mêlant pratique (30 minutes de conduite par session) et théorie permettront au groupe de travailler tous les aspects du pilotage (démarrer, accélérer, freiner tourner...) au fonctionnement de la machine (moteur, huile, patins, frein, courroie, chenille...) et d'intégrer les règles de sécurité.

Avant chaque départ, un briefing sera réalisé par un moniteur diplômé, pour comprendre le fonctionnement de la moto et la façon de la piloter sur un parcours sécurisé adapté à l'âge de chaque participant. Au fur et à mesure des séances, les enfants progresseront à travers divers jeux et exercices afin de pouvoir partir en balade explorer les environs du centre.

2 séances complémentaires de 2h30 dédiées à la mécanique seront également au programme pour apprendre les bases telles que vérifier le niveau d'huile ou changer une courroie et les mettre en pratique.

Activités neige :

Luge sur un circuit sécurisé ; balade en raquette et snoc (nouvel engin de glisse, digne héritier de la luge ou du paret) afin d'observer un coucher de soleil.

Des veillées et grands jeux seront organisés par l'équipe d'animation.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Apprentissage de la motoneige avec des moniteurs passionnés
- Vivre une expérience originale à la montagne
- Faire le plein d'aventures en toute sécurité

LIEU

Situé en pleine forêt, le Chalet Saint-Hugues offre un panorama exceptionnel surplombant Grenoble et sa vallée. Le gîte est chaleureux et cosy avec un coin cheminée, une belle salle à manger et une terrasse plein Sud. Les chambres sont composées de 4 à 6 lits avec sanitaires privés. Les repas seront élaborés sur place par le chef cuisinier du centre qui proposera aussi des spécialités montagnardes.

ENCADREMENT

- + 1 directeur
- + 1 animateur pour 6 à 8 enfants dont un assistant sanitaire
- + Des moniteurs diplômés d'État pour les activités motoneige, raquette et snoc

Âge	Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
6/11 ans	10/2 17/2	17/2 24/2	8 jours	605	666	702	762	1 210
12/17 ans	10/2 17/2	17/2 24/2	8 jours	620	682	719	781	1 240

Documents :

À fournir au départ : Copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport en cours de validité. Attestation carte vitale des parents



à partir de
359€

Cirque et Chevaux

Découverte complète de l'univers du cirque et de l'équitation à la campagne, dans un lieu authentique, chaleureux et convivial.

ACTIVITÉS



Cirque - 2 heures/jour : les ateliers de découverte et d'initiation se dérouleront sous un chapiteau de 350 places et s'orienteront autour de la jonglerie avec balles, anneaux, massues, foulards, assiettes chinoises, diabolos ; des équilibres sur fils, rolla-rolla, monocycle ; des acrobaties sur trampoline, via des pyramides et des portés ; des expressions corporelles et des voltiges équestres.

Équitation - 2 heures/jour : activité sur poneys en carrière, en manège couvert, en rond de voltige et en extérieur pour les balades. Découverte complète de l'univers de l'équitation : soins et hippologie ; apprentissage des bases de l'équitation ; jeux ; voltiges sur poney et balades avec ânes et poneys.

Autres activités : après le goûter, au programme : jeux extérieurs, activités manuelles, jeux de société, activités d'expressions, soirées à thème, veillées traditionnelles...

ESPRIT DU SÉJOUR

- Ouverture aux arts du cirque et à l'équitation
- Se découvrir de nouveaux talents
- Spectacle de cirque sous un vrai chapiteau et devant les parents

LIEU

À 145 km au sud de Paris, dans l'Yonne, le Cirque Équestre de Cocico est installé à l'entrée du village de Charny-Orée-de-Puisaye, au coeur d'une ancienne ferme bourguignonne entièrement restaurée dans un cadre verdoyant, calme et authentique. Les enfants seront logés dans des chambres de 4 à 9 lits équipées de sanitaires complets. Des espaces de détente, un coin cheminée et une architecture typique créent une atmosphère chaleureuse et conviviale.

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur
- ✚ 1 animateur pour 10 enfants et jeunes
- ✚ 1 assistant sanitaire
- ✚ Des intervenants brevet d'état pour le cirque et l'équitation

À SAVOIR

À l'issue du séjour, les familles seront invitées, si elles le souhaitent, à venir assister au spectacle de fin de séjour réalisé par les enfants et à visiter le centre, puis à repartir avec leurs jeunes artistes. Les parents qui ne pourront pas venir récupérer leur enfant devront souscrire à une option "Transport retour en autocar" à 35 €.

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
11/2	17/2						
7/4	13/4	7 jours	359	391	411	443	652
14/4	20/4						



6/16
ANS



CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
Yonne



Car de Paris
à Charny-Orée-de-Puisaye
Retour en option



J'adore ! C'est une super colonie mais aussi une école de cirque trop sympa ou j'ai appris à jongler en une semaine. Les poneys sont trop gentils !



Léa, 9 ans

+ d'infos,
scannez-moi !



Telligo

6/14
ANS



PONTOISE
Val-d'Oise



Car de Paris à Pontoise



*Ce que j'ai le plus aimé,
c'est quand j'étais dans la
forêt et que nous devions
attraper le drapeau des
autres équipes pour gagner
la coupe de feu.*



Luka, 9 ans

+ d'infos pour les 6/10 ans,
scannez-moi !



+ d'infos pour les 11/14 ans,
scannez-moi !



nouveau

A l'école des sorciers

Potions, enchantement et sorcellerie pour un
séjour plein de magie aux portes de Paris !

ACTIVITÉS

À l'école des petits sorciers - 6/10 ans

Au programme : cours de potions magiques pour provoquer des réactions chimiques de toutes les couleurs, cours d'alchimie pour comprendre comment se forment les cristaux, découverte des animaux fantastiques et des plantes magiques, duels de sort pour s'affronter à la loyale comme de vrais sorciers, coupe de Quidditch...

Mystères à l'école des sorciers - 11/14 ans

Au programme : cérémonie du choixpeaux pour être affecté à la bonne maison, cours de potions et expériences chimiques pour tenter de créer le fameux Felix Felicis, cours de botanique pour connaître les vertus des plantes, tournois de Quidditch pour devenir le meilleur batteur, gardien ou attrapeur de l'école...

Les enfants suivront chaque matin 2 cours de sorcellerie d'1h environ avec les professeurs présents à l'école.

Et bien entendu pour chaque séjour : de nombreux grands jeux, des veillées magiques, une sortie en piscine et une excursion.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Une aventure 100 % Harry Potter
- Encadrants spécialisés pour une expérience enrichissante
- Un séjour magique aux portes de Paris

LIEU

Véritable campus situé sur les rives de l'Oise, au sein d'un grand parc boisé, le centre de Saint-Martin-de-France se trouve à Pontoise, à seulement une trentaine de kilomètres de Paris.

Les participants seront logés dans des chambres de 4 à 8 lits avec sanitaires à proximité et pourront profiter des nombreux équipements du centre : foyer, auditorium, salles d'activités, terrains de tennis et terrains de sport intérieurs ou extérieurs.

ENCADREMENT

+ 1 adulte pour 5 enfants dont 1 directeur et une équipe d'animation avec assistant sanitaire

Âge	Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
6/10 ans	10/2	17/2	8 jours	398	434	456	492	724
	6/4	13/4						
11/14 ans	10/2	17/2						
	6/4	13/4						



à partir de
398€



RÉSERVATION ☎ 01 84 990 999 🌐 www.apas.asso.fr

nouveau

Center Parcs

Un séjour avec de nombreuses activités divertissantes pour profiter de moments uniques au cœur de la nature !

à partir de
439€

ACTIVITÉS



Durant 5 jours, le groupe vivra une expérience au cœur de la Vienne et profitera de nombreuses activités extérieures et intérieures quelle que soit la météo.

Aqua Mundo : ce complexe aquatique chauffé à 28°C offrira aux enfants de très nombreuses attractions : la piscine à vagues, la rivière sauvage, les toboggans (l'Aqua Slide ou l'Aqua Speed), les bains à remous, sans oublier l'arbre à eau. Le tout dans un décor tropical incroyable et dépayçant !

Baluba : cette structure de jeux proposera une piscine à balles, des toboggans, des trampolines... pour escalader et s'amuser à volonté.

Balade en VTT à la découverte des sentiers, des étangs et des animaux.

Dans la forêt du parc, les enfants profiteront d'un parcours d'**accrobranche** pour les 9/17 ans ou du **mini-golf** pour les 6/8 ans et une séance d'initiation au **tir à l'arc**.

La **ferme des animaux** enchante les plus jeunes, ils pourront observer et caresser chèvres, lapins et plein d'autres animaux.

Le groupe pourra profiter de plusieurs autres animations proposées par Center Parcs, comme le karaoké, le grand quizz ou encore la soirée disco, sans oublier celles de l'équipe d'animation : jeux de rôles, veillées...

ESPRIT DU SÉJOUR

- Une aventure sous le signe des activités nautiques
- Rencontre avec les animaux
- Cottage confort au cœur de la nature

LIEU

Le Center Parcs "Le Bois aux Daims" est niché au cœur d'une forêt de 260 hectares peuplée d'animaux. Les enfants pourront se promener au milieu des daims et autres ratons laveurs.

Dans ce domaine 100% piéton, le groupe logera dans des cottages modernes et confortables pouvant accueillir 6 enfants et 1 adulte. De larges baies vitrées permettront de profiter d'une vue agréable sur la nature environnante et les différents plans d'eau.

ENCADREMENT

- + 1 directeur
- + 1 animateur pour 6 enfants dont un assistant sanitaire

Départ lundi	Retour vendredi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
12/2	16/2	5 jours	439	479	503	543	799
19/2	23/2						
8/4	12/4						
15/4	19/4						



6/17
ANS



MORTON
Vienne



Train de Paris à Poitiers puis car



J'ai passé un séjour extraordinaire, avec plein d'activités ! L'Aqua Mondo et le tir à l'arc sont mes activités préférées !



Antoine, 10 ans

+ d'infos,
scannez-moi !



La Plagne 1800

à partir de
477€

7/17
ANS

Une aventure 100 % ski ou snow pour faire le plein de glisse, de sensations, d'air pur et de détente !

ACTIVITÉS



TOUS NIVEAUX

La station et ses alentours offrent un vaste terrain de jeu pour rider sur des pistes infinies, traverser des forêts, glisser sur des glaciers ou s'entraîner au snowpark ! L'organisation favorise l'apprentissage et le plaisir de la glisse grâce à la présence de moniteurs diplômés à chaque séance et aux petits groupes de niveaux constitués.

Full Ski - 7/11 ans : 9 séances de ski. Le moniteur portera une attention particulière aux débutants pour favoriser l'apprentissage.

Full Ski ou Snowboard - 12/17 ans : 10 séances de ski ou snowboard (choix de la discipline à l'inscription) dont 1 séance de glisse en autonomie pour les participants à partir de 13 ans (sur un périmètre restreint, par groupe et sous le contrôle des moniteurs).

Après la glisse, activités et soirées à thème seront proposées aux participants : luge, biathlon, tournois, jeux, ping-pong, danse, karaoké, projections de films, blind test...

ESPRIT DU SÉJOUR

- Moniteurs diplômés toute la journée sur les pistes
- Grand domaine skiable diversifié
- Village sportif "skis aux pieds" avec de nombreux espaces de convivialité

LIEU

En Savoie, face au massif du Mont-Blanc, le village sportif de la Plagne 1800 est situé au pied des pistes. Le domaine skiable est l'un des plus grands en France avec plus de 225 km de pistes.

Les enfants seront hébergés dans un chalet très confortable dans des chambres de 3 à 4 lits avec sanitaires à l'étage. Il dispose de nombreux espaces de convivialité pour se retrouver, jouer et faire la fête.

ENCADREMENT

- + 1 directeur
- + 1 animateur pour 10 à 12 enfants dont 1 assistant sanitaire
- + Des moniteurs de l'école de ski UCPA sur les pistes

Âge	Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
Full ski - PUC002A								
7/11 ans	11/2	17/2	7 jours	615	677	713	775	1 230
	18/2	24/2		492	541	570	619	983
	7/4	13/4		477	525	553	601	954
Full ski ou snow - PUC002B								
12/17 ans	11/2	17/2	7 jours	640	703	742	806	1 279
	18/2	24/2		518	569	600	652	1 035
	7/4	13/4		503	553	583	634	1 006
	14/4	20/4						

MACÔT-LA-PLAGNE

Savoie



675 km



Train de Paris à
Aime-La Plagne puis car



Vraiment trop bien ! C'était ma première colo au ski. J'ai adoré ! Animateurs au top, les repas étaient bons, une vue incroyable et des profs de ski super sympas ! Bref vraiment super ! On a passé moi et ma sœur un très bon séjour à la Plagne.



Enzo, 13 ans

+ d'infos,
scannez-moi !



à partir de
516€

British Village Harry Potter

Séjour linguistique au cœur d'un village anglais
reconstitué dans un château du Val de Loire !

ACTIVITÉS



Harry Potter s'invite au British Village ! Chaque enfant sera réparti dans une maison de Poudlard à son arrivée. La langue officielle de l'école sera l'anglais, utilisé le plus souvent possible dans la vie de tous les jours. Pendant les cours, plusieurs activités en lien avec l'école des sorciers seront proposées : créer sa propre baguette magique, fabriquer un bracelet aux couleurs de sa maison, construire son balai de vol...

Cours d'anglais : 15h

L'accent sera mis sur la communication pour aider les jeunes à maîtriser des situations réelles en anglais. Les cours seront dispensés par des professeurs d'anglais qualifiés, anglophones pour les collégiens et francophones pour les enfants du primaire. Un test en début de séjour permettra d'évaluer les connaissances des participants et de les répartir par groupes de niveaux. Maximum 12 à 16 élèves par classe selon l'âge.

Activités sportives et loisirs : football, badminton, équitation, grands jeux, piscine, rallye vélo...

ESPRIT DU SÉJOUR

- Séjour "so British" en France !
- Parfait pour un premier séjour linguistique
- Thématique Harry Potter pour les apprentis sorciers

LIEU

Le groupe séjournera en France, aux portes de la Touraine, au sein du Lycée Agricole Privé de Saint-Cyran-du-Jambot qui prendra pour ce séjour la forme d'un village britannique où l'anglais sera la langue la plus souvent utilisée. Situé au cœur d'un parc de 12 hectares, le site possède des salles de classe, des terrains de sport et de nombreux espaces extérieurs.

Les participants seront logés dans des chambres de 6 à 8 lits avec sanitaires à chaque étage.

ENCADREMENT

- + 1 directeur
- + 7/10 ans : 1 animateur pour 7 à 8 enfants
- + 11/14 ans : 1 animateur pour 10 à 12 jeunes
- + 1 assistant sanitaire
- + Des professeurs d'anglais pour les cours

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
13/4	20/4	8 jours	516	563	592	639	939

Documents :

À transmettre avant le départ : Fiche d'inscription Anglophiles. Règles de conduite résidence.

À fournir au départ : Attestation carte vitale des parents.

ANGLOPHILES
ACADÉMIQUE
Language - Education - Travel

7/14
ANS



SAINT-CYRAN-
DU-JAMBOT

Indre



Train de Paris à Tours
ou Saint-Pierre-des-Corps
puis car



*Super séjour ! Tous
les jours il y avait une
nouvelle aventure Harry
Potter et j'ai appris plein
d'expressions en anglais !*



Théo, 11 ans

+ d'infos,
scannez-moi !





School Camp

à partir de
641€



7/16
ANS



Un séjour linguistique en résidence tout en s'amusant avec des activités sportives et fun au programme !

ACTIVITÉS



Cours d'anglais : 15h

L'accent sera mis sur la communication pour aider les jeunes à maîtriser en anglais des situations réelles. Maximum 15 étudiants par classe pour les collégiens et lycéens et 12 pour les enfants de primaire. Les cours seront dispensés par des professeurs d'anglais qualifiés, anglophones pour les collégiens et lycéens et francophones pour les enfants du primaire. Un test en début de séjour permettra d'évaluer les connaissances des participants et de les répartir par groupes de niveaux.

Activités sportives et de loisirs :

Accrobranche, escrime, tir à l'arc, descente en rappel, escalade, aeroball, parcours d'orientation, trapèze géant, quiz, chasse au trésor, tournois sportifs, disco, film, jeux, veillées... Une excursion d'une journée sera organisée pour découvrir la région.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Anglais ludique axé sur l'oral
- Vacances au grand air
- Programme d'activités physiques et à sensations

LIEU

Le séjour aura lieu, selon les dates et le nombre de participants à Boreatton Park, Caythorpe Court, Windmill Hill, Winmarleigh Hall, Liddington, Bawdsey Manor, Little Canada ou Osmington Bay. Les centres sont équipés d'un gymnase, d'un parcours d'accrobranche, d'espaces dédiés à la pratique de l'escrime et du tir à l'arc.

Les jeunes seront logés en chambres de 4 à 8 lits, équipées de sanitaires complets.

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur
- ✚ 7/10 ans : 1 animateur pour 7 à 8 enfants
- ✚ 11/16 ans : 1 animateur pour 10 à 12 jeunes
- ✚ 1 assistant sanitaire
- ✚ Des professeurs d'anglais pour les cours

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
17/2	24/2	8 jours	641	699	734	792	1165
13/4	20/4						

Documents :

À transmettre avant le départ : Fiche d'inscription Anglophiles. Règles de conduite résidence. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Passeport en cours de validité. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels tests PCR, attestations, etc.)

ANGLETERRE



Eurostar de Paris à Londres puis car



Séjour trop bien, les animateurs étaient trop gentils et les activités m'ont beaucoup plu !



Jade, 12 ans

+ d'infos, scannez-moi !



Langue & Loisirs en famille

Un séjour en famille avec cours, pour progresser en anglais tout en se familiarisant avec la culture et le mode de vie britanniques !

à partir de
577€

ACTIVITÉS



Cours d'anglais : séjour de 8 jours : 15h ; séjour de 12 jours : 24h
Assurés par des professeurs qualifiés, l'approche y sera essentiellement orale afin de permettre aux jeunes de s'exprimer face aux situations concrètes auxquelles ils vont être confrontés pendant leur séjour. Des méthodes interactives et ludiques seront privilégiées tout en intégrant les points fondamentaux en lexique et grammaire. Des tests de niveau seront effectués la première matinée afin de constituer des groupes homogènes de 15 élèves maximum. Un rapport détaillant les progrès effectués sera remis à chaque participant.

Activités sportives et de loisirs :

Les après-midis seront consacrés à des grands jeux, visites ou activités sportives encadrés et animés par une équipe franco-britannique.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Immersion dans la culture britannique
- Mobilisation des acquis en famille au quotidien
- Expérience pour gagner en autonomie

LIEU

Les villes d'accueil sont soigneusement choisies en Angleterre dans les régions de Lincolnshire, Cambridgeshire, Nottinghamshire, Norfolk, Lancashire, Buckinghamshire et Leicestershire. La répartition dans les centres est assurée en fonction de l'âge et du niveau d'anglais des participants. Les placements se feront automatiquement sur la base de 2 jeunes francophones par famille. Selon la composition du groupe ou la disponibilité des familles d'accueil, certains jeunes pourront être placés seuls, ou avec un animateur.

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur
- ✚ 1 animateur pour 10 à 12 participants
- ✚ Des professeurs d'anglais pour les cours

À SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des jeunes ayant déjà effectué leur année de 6^e, autonomes, sachant s'adapter à une nouvelle langue, à un autre mode de vie et à une autre culture. L'ouverture d'esprit est le maître mot pour s'intégrer au mieux à la famille d'accueil.

Départ	Retour	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
17/2	24/2	8 jours	577	629	661	713	1 049
13/4	20/4						
12/2	23/2	12 jours	698	761	799	863	1 269
8/4	19/4						

Documents :

À transmettre avant le départ : Fiche d'inscription Anglophiles. Règles de conduite famille. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Passeport en cours de validité. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels tests PCR, attestations, etc.)

11/17
ANS



ANGLETERRE



Eurostar de Paris à Londres
puis car ou train régional



Super séjour qui m'a permis d'améliorer mon anglais et de débloquent mon oral.



Samuel, 16 ans

+ d'infos,
scannez-moi !





Sport Academy

à partir de
457€

Un séjour idéal pour vivre une expérience sportive, tout en s'amusant !

ACTIVITÉS

3 programmes sportifs sont proposés (choix d'un stage à l'inscription) : 15h de pratique pendant le séjour.

Football (uniquement la semaine du 7/4) : stage dédié aux amoureux du ballon rond ! Le groupe développera ses capacités physiques, techniques et tactiques en jeu collectif et individuel.

Tennis : pour les fans de la petite balle jaune ! Au programme : travail au panier, exercices à thème et entraînements physiques, mais aussi matchs dirigés.

Multisport découverte : pour les curieux qui veulent tester plusieurs disciplines : initiation escalade, padel (jeu de raquette), baseball, ultimate, sports collectifs (football, basketball, handball). Et pour la détente, une séance de sophrologie basée sur la gestion du stress et de la confiance en soi.

Chaque matin les enfants pratiqueront leur sport favori. L'après-midi sera dédiée à la découverte et à la pratique d'autres sports.

En dehors de la pratique sportive, l'équipe d'animation organisera des activités complémentaires : 1 sortie par semaine au centre aquatique, des jeux extérieurs, ainsi que des veillées à thème (quiz musical, disco, soirée film, jeux...).

ESPRIT DU SÉJOUR

- 100% sport
- Apprentissages techniques et tactiques
- Partage des valeurs du sport : solidarité, entraide et respect

LIEU

Le complexe est idéalement situé au cœur des infrastructures sportives de la ville de Laval : toutes les activités se trouvent sur place ou à quelques minutes à pied. Il possède une terrasse bien exposée avec vue sur le jardin et dispose de nombreux espaces de jeux et de loisirs : salles d'activités, de détente, tables de ping-pong et baby-foot, mais également des terrains en herbe et en synthétique, ainsi que des gymnases.

Les jeunes seront logés dans une auberge de jeunesse tout confort au cœur du complexe, accueillant les sportifs dans des chambres de 2 à 4 lits avec douches et toilettes à chaque étage.

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur
- ✚ 1 animateur pour 8 enfants dont un assistant sanitaire
- ✚ Des moniteurs diplômés d'Etat pour les sports spécifiques
- ✚ Intervenant spécialisé pour la sophrologie

À SAVOIR

À l'arrivée, le trajet entre la gare et le centre se fera à pied (900 m) pendant qu'une navette transportera les bagages.

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
7/4	13/4	7 jours	457	498	523	564	830
14/4	20/4						



à partir de
616€

Typical London

À la découverte de l'une des capitales les plus célèbres au monde avec un programme intense entre grands classiques londoniens et activités plus originales !

ACTIVITÉS

- **Découverte des quartiers** de Camden Town avec dégustation d'un déjeuner "street food", de Soho, de China Town, de Greenwich et du quartier hipster de Shoreditch.
- **Relève de la garde** devant Buckingham Palace.
- Journée au **parc Harry Potter**, Warner Bros studios, où ont été tournés les films de la saga : décors à couper le souffle pour plonger dans l'univers du jeune sorcier.
- **Promenade le long de la Tamise** pour admirer de nombreux monuments.
- "Vol" à bord du **London Eye**.
- Visites de la **House of Minalima**, galerie sur l'univers d'Harry Potter ; de la **Tate Modern**, musée d'art contemporain ; du **Sherlock Holmes Museum**.
- Soirée **bowling**.

Ce programme en immersion dans l'effervescence de la capitale anglaise sera complété, en fonction des envies des jeunes, par des activités ludiques pour apprendre à mieux connaître la ville et la vie londonienne.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Immersion dans la culture et la vie londonienne
- Subtil mélange d'incontournables et d'activités originales
- Pour les amateurs du monde fantastique d'Harry Potter

LIEU

Londres est connue pour être l'une des plus belles villes du monde, mais aussi l'une des plus diversifiées en terme de culture. Les jeunes découvriront de nombreux joyaux de la vie et du patrimoine local, entre tradition et modernité.

Le groupe sera hébergé à l'auberge Rest Up (ou similaire), au cœur du très dynamique quartier d'Elephant and Castle, entre résidences huppées et start up. Les participants séjourneront dans des chambres de 4 à 8 lits.

ENCADREMENT

- + 1 directeur
- + 1 animateur pour 10 jeunes dont un assistant sanitaire

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
18/2	24/2	7 jours	616	672	706	762	1120
14/4	20/4						

Documents :

À transmettre avant le départ : copie du passeport en cours de validité. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Passeport en cours de validité. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels tests PCR, attestations, etc.)

VERDIE
Hello

12/17
ANS



LONDRES
Angleterre



Eurostar de Paris à Londres



Quand est-ce qu'on repart ? Groupe super, ambiance et visites sensationnelles !



Clarisse, 14 ans

+ d'infos,
scannez-moi !



12/17 ANS



QUÉBEC
Canada



Avion de Paris à Montréal



Ça restera ma meilleure colo ! L'ambiance aux chalets, les activités et l'atmosphère glaciale. Le top !



Quentin, 15 ans

+ d'infos, scannez-moi !



La grande aventure blanche au Québec

Le plaisir d'un hiver québécois ! Motoneige, chiens de traîneaux, biathlon : voyage intense au cœur de territoires pris par la glace et la neige durant tout l'hiver !

ACTIVITÉS



Découverte de Montréal : le belvédère du Mont-Royal pour profiter d'une vue imprenable sur la ville, le centre ville... sans oublier le "magasinage" dans la rue Sainte-Catherine.

Découverte de la ville de Québec et de ses environs : la Place Royale, le château Frontenac, le quartier du Petit Champlain, passage par les chutes gelées de Montmorency : les plus hautes d'Amérique du Nord ! Dégustation d'un repas typique dans une cabane à sucre.

Activités "grand Nord" dans la région de Lanaudière : constructions d'igloos, biathlon avec carabines laser, ballon-balai sur glace, glissades sur bouées, balade en raquettes, chiens de traîneaux, sortie en motoneige (conduite par des animateurs Québécois), rencontres avec un trappeur et avec un amérindien pour découvrir leurs modes de vies...

ESPRIT DU SÉJOUR

- Grand froid dans une ambiance chaleureuse
- Dépaysement assuré et sensations fortes garanties
- Découverte de l'art de vivre québécois

LIEU

Avec son impressionnante couverture de neige et ses vastes espaces naturels, le Québec donne rendez-vous aux amateurs de plein air. Ce séjour itinérant emmènera les participants de la région de Lanaudière aux villes de Montréal et Québec.

Dans la région de Lanaudière, en pleine nature québécoise, les jeunes seront hébergés en chalets modernes et tout confort au cœur de la forêt (4 nuits).

À Montréal et Québec, les jeunes séjourneront dans des hôtels 3* en plein cœur des villes (1 nuit à Montréal et 1 nuit à Québec).

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur
- ✚ 1 animateur pour 10 à 12 participants dont 1 assistant sanitaire
- ✚ 1 guide québécois

À SAVOIR

Un équipement spécifique adapté au grand froid sera demandé aux participants.

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
10/2	17/2	8 jours	921	1 005	1 055	1 139	1 675
17/2	24/2						

Documents :

À transmettre avant le départ : copie du passeport valide après la date du retour. Copie du formulaire AVE (payant). Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Passeport valide après la date du retour. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Formulaire AVE. Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels tests PCR, attestations, etc.)

à partir de
921€



à partir de
515€

Neige club ado

Un séjour 100 % sports d'hiver dans une belle station pour passer de bons moments entre ados !

ACTIVITÉS



TOUS NIVEAUX

Ski ou snowboard (choix à l'inscription) : 6 jours

Les jeunes qu'ils soient débutants ou confirmés skieront à leur rythme ! Des groupes de niveaux (de 8 jeunes en moyenne) seront constitués grâce à un test établi le premier jour.

Les jeunes pourront choisir l'option **cours ESF** (à préciser lors de l'inscription) : 2h de cours par jour dispensés par des moniteurs de l'École du Ski Français par petits groupes de 10/12 jeunes maximum pour bien évoluer et passer les étoiles en fin de séjour.

En plus de la glisse en journée :

Patinoire (en journée ou en soirée) ; ski nocturne ; initiation au yonner (un engin de glisse entre la luge et le ski pour des sensations fortes et surprenantes !) ; soirée ados dédiée aux colonies de vacances à la discothèque de Morzine.

Les jeunes pourront également profiter de temps libre pour se détendre au chalet avec tennis de table, baby-foot, jeux de société, veillées à thème...

ESPRIT DU SÉJOUR

- 100 % ski ou snowboard
- Activités fun et de détente après la glisse
- Esprit de convivialité et de détente entre ados

LIEU

Entre Mont-Blanc et Lac Léman, le village de Morzine se trouve au cœur de la Haute-Savoie et offre un charme authentique typiquement savoyard propice au dépaysement. Le domaine Les Gets-Morzine est constitué de 120 km de pistes balisées adaptées à tous les niveaux.

Du 10 au 17 février les jeunes seront hébergés au chalet l'Escalade tandis qu'ils seront logés au chalet Les Chevreuils du 17 au 24 février. Ces hébergements sont à proximité immédiate du centre de la station et permettent d'accéder aux pistes en empruntant une navette (5 mn de trajet). Ils disposent de plusieurs salles d'activités pour les jeux et veillées du soir. Les jeunes dormiront dans des chambres de 2 à 6 lits équipées de salles de bain avec toilettes.

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur
- ✚ 1 animateur pour 8 jeunes dont 1 assistant sanitaire
- ✚ Des moniteurs ESF pour ceux ayant choisi l'option

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
Avec option ESF - PRE007A							
10/2	17/2	8 jours	550	605	638	693	1 100
17/2	24/2						
Sans option ESF - PRE007B							
10/2	17/2	8 jours	515	567	597	649	1 030
17/2	24/2						



12/17
ANS



MORZINE

Haute-Savoie



Train de Paris
à Thonon-les-Bains ou
Cluses puis car



On a pu profiter de
fond du ski et les
animateurs étaient
trop sympas !



Julia, 15 ans

+ d'infos,
scannez-moi !





14/17
ANS



SAAS GRUND
Suisse



Train de Paris à
Lausanne ou Genève
puis car

+ d'infos,
scannez-moi !



Le glacier de Saas-Fee

à partir de
665€

Enneigement assuré grâce à des pistes
culminant jusqu'à 3 600m d'altitude !

ACTIVITÉS



TOUS NIVEAUX

Ski ou snowboard (choix à l'inscription) : 5 jours

Les jeunes évolueront avec les animateurs sur les deuxièmes plus hautes pistes d'Europe et auront la possibilité d'essayer le snowboard pour les skieurs ou le ski pour les snowboarders. Le plus haut métro alpin du monde conduira les participants directement au paradis des neiges !

En plus de la glisse :

Patinoire avec découverte du hockey sur glace.

Match de hockey professionnel (en fonction du calendrier de la saison).

Le soir, les jeunes se retrouveront et apprécieront des moments de détente organisés et encadrés par une équipe d'animation dynamique et expérimentée : danses, jeux, échanges...

ESPRIT DU SÉJOUR

- Domaine skiable de haute altitude pour une glisse assurée
- Séjour sports d'hiver spécial ados
- Dépaysement chez nos voisins Suisses

LIEU

Le domaine skiable de Saas-Fee, échelonné entre 1 800m et 3 600m d'altitude, est mondialement reconnu. Les skieurs viennent ici hiver comme été pour profiter de pistes très bien enneigées et la plupart du temps ensoleillées.

L'hébergement situé à Saas-Grund, station connectée au domaine de Saas-Fee, offre un excellent confort. Au cœur du charmant village, le chalet Alpenperle est idéalement situé au pied des pistes. Les jeunes seront hébergés dans des chambres de 3 à 5 lits avec salles de douche et toilettes sur le palier.

ENCADREMENT

- + 1 directeur
- + 1 directeur adjoint
- + 1 animateur pour 8 enfants dont un assistant sanitaire

Départ samedi	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
10/2	17/2	8 jours	665	732	771	838	1 330
17/2	24/2						

Documents :

Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Carte européenne d'assurance maladie. Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels tests PCR, attestations, etc.)



nouveau

Sea, sun & sports à Cala Canyelles

Un cadre fun pour un séjour sportif sous le soleil espagnol !

ACTIVITÉS



Le groupe profitera d'un programme riche mêlant activités nautiques et sportives, sensations et amusement. Chaque jeune pourra pratiquer 2 activités de 1h30 par jour.

Activités nautiques :

Ski nautique, banane tractée, canoë, pédalo, balade en zodiac, stand up paddle.

Activités sportives :

Escalade, tennis et padel (sport de raquettes très populaire en Espagne), piscine, pratique de sports et jeux collectifs (football, basket, balle au prisonnier...).

L'aventure espagnole se poursuivra à **Lloret de mar** pour découvrir la ville sous forme de jeu de piste ludique et par une pause shopping (1/2 journée).

L'équipe d'animation proposera également des grands jeux ainsi que des veillées à thèmes, sans oublier la boum de fin de séjour.

ESPRIT DU SEJOUR

- Séjour très dynamique en bord de mer
- Multitude d'activités sur place et à proximité
- Alternance de loisirs nautiques et d'activités sportives

LIEU

Le complexe sportif Cala Canyelle est installé dans une petite crique de la Costa Brava préservée de l'affluence touristique, au bord de la Méditerranée, à 90 km au sud de Perpignan. Il permet la pratique de nombreuses activités grâce à la diversité et la qualité des structures sportives mises à disposition.

Toutes les activités se dérouleront sur le centre ou sur la plage, à 10 minutes à pied.

Les jeunes seront logés dans des chambres de 6 à 8 lits superposés avec sanitaires privatifs ou sur le palier.

ENCADREMENT

- 1 directeur
- 1 animateur BAFA pour 10 jeunes dont un assistant sanitaire
- Des moniteurs diplômés pour les activités sportives

Départ dimanche	Retour samedi	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
14/4	20/4	7 jours	580	633	665	717	1 055

Documents :

À transmettre avant le départ : Copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Carte européenne d'assurance maladie. Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels tests PCR, attestations, etc.)

PASSIONNA AVENTURE JUNIOR

13/17 ANS



lloret de mar

Espagne



Train de Paris à Perpignan ou Montpellier puis car

+ d'infos, scannez-moi !





STOCKHOLM-LAPONIE
Suède



Avion de Paris à Stockholm



Pas besoin d'être un influenceur pour nous follow* sur Instagram !

@apasbtp

*nous suivre

+ d'infos, scannez-moi !



Laponie, cercle polaire

à partir de
979€



Destination faite pour les aventuriers ayant soif de Grand Nord : paysages enneigés, froid polaire, aurores boréales et nombreuses activités hivernales !

ACTIVITÉS



Stockholm : un condensé de la Suède (2 jours)

La capitale permettra de découvrir en profondeur la culture suédoise : Gamla Stan et son quartier médiéval aux ruelles pavées, Djurgården et son écoparc, sans oublier le Musée Wasa. Si le calendrier de la saison le permet, les participants assisteront à un match de hockey de la Swedish Hockey Ligue (championnat national de 1^{re} division).

Laponie : un territoire fascinant inscrit au Patrimoine mondiale de l'UNESCO (4 jours)

Cette énorme région fascine par le dépaysement qu'offrent ses paysages variés : des montagnes, des lacs, des forêts à perte de vue. Au programme de cette bulle polaire : randonnées raquettes et ski de fond ; chiens de traîneaux ; passage dans un sauna ; partie de curling ; découverte de la culture Sami issue de traditions ancestrales.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Découverte d'une terre d'extrêmes
- Séjour en immersion pour vivre comme les locaux
- Organisation dans une démarche de tourisme équitable

LIEU

Des paysages enneigés, un froid polaire, une neige poudreuse et épaisse. Ici l'hiver est blanc. Ce séjour aura lieu en deux étapes de Stockholm à la Laponie suédoise. L'hébergement se fera en auberge de jeunesse : à Stockholm au cœur du centre historique, dans des chambres de 2 à 6 personnes et à Umea dans un parc national protégé, dans des chambres de 4 personnes.

ENCADREMENT

+ 2 encadrants pour 16 jeunes dont 1 directeur.

À SAVOIR

Un équipement spécifique adapté au grand froid sera demandé aux participants.

Départ	Retour	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
lundi	dimanche						
12/2	18/2	7 jours	979	1 068	1 121	1 210	1 780
19/2	25/2						

Documents :

À transmettre avant le départ : copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Carte européenne d'assurance maladie. Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels tests PCR, attestations, etc.)



nouveau

à partir de
608€

Full surf au Maroc

Un séjour fait de vagues et de sensations fortes !

ACTIVITÉS



Surf :

10 séances d'une durée de 2h (sauf journées d'excursions) sur les meilleurs spots marocains.

Chaque jour, le moniteur choisira un spot selon les conditions météo et le niveau des participants. Lors de la première séance, les jeunes recevront différents types de boards afin d'évaluer leur niveau.

Les moniteurs diplômés accompagneront les surfeurs dans leur progression, du débutant à l'initié, en respectant le rythme de chacun.

A la fin du séjour, ils seront capables de maîtriser les techniques de glisse pour pouvoir affronter sereinement toutes les vagues.

Excursions :

Agadir pour visiter la ville, son souk et profiter de son front de mer et Taghazout pour découvrir le village de pêcheur.

De nombreuses autres activités de détente et loisirs seront au programme pour terminer les journées : billard, babyfoot, projections de films, animations et veillées variées...

ESPRIT DU SÉJOUR

- Surfer chaque jour sur les meilleurs spots marocains
- Immersion surfistique et culturelle
- Hébergement dans un cadre exceptionnel

LIEU

Le surf camp est idéalement situé sur une colline qui domine l'océan. La région de Taghazout offre une trentaine de spots dans un rayon de 50 km. Les enfants plongeront au cœur d'un paysage sauvage où le surf est roi.

C'est à l'hôtel Aloha, résidence confortable, que les jeunes logeront dans des chambres de 3 ou 4 lits possédant des sanitaires privés, une climatisation et une vue sur l'océan. Les repas seront variés, équilibrés et préparés par les équipes sur place avec une découverte des saveurs marocaines. Le midi, selon le programme de la journée, les repas seront pris au centre ou sous forme de pique-nique.

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur
- ✚ 1 animateur pour 8 jeunes dont un assistant sanitaire
- ✚ Des moniteurs diplômés d'État pour le surf

Départ	Retour	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
lundi	lundi	8 jours	608	663	696	751	1 105

Documents :

À transmettre avant le départ : copie du passeport valide après la date du retour. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Passeport valide après la date du retour. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Test de capacité nautique. Toute autre éventuelle formalité nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels certificats de vaccination, tests PCR, etc.)

UCPa

14/17
ANS



TAGHAZOUT

Maroc



Avion de Paris à Agadir

+ d'infos,
scannez-moi !





nouveau

Egypte, Gloire des Pharaons

à partir de **877€**



14/17
ANS



ÉGYPTE



Avion de Paris au Caire
(escale possible)



Un concentré d'histoire !
Temples majestueux,
croisière sur le Nil, lagune,
culture, souks colorés...
On s'est régalé !



Vincent, 16 ans

+ d'infos,
scannez-moi !



Un séjour au cœur d'une destination mythique pour découvrir l'histoire, la culture et les paysages naturels Égyptiens !

ACTIVITÉS

Le groupe découvrira les secrets de l'Égypte antique lors de cette aventure captivante qui débutera et se finira au Caire.

Le Caire :

Les jeunes visiteront le **centre historique** et le **musée d'égyptologie**, où se trouve le fameux masque de Toutankhamon ; ils approcheront les incontournables **pyramides** et le site du **Sphinx de Gizeh** à dos de dromadaires et feront une halte au **musée du Papyrus**.

Assouan :

Depuis le Caire, jusqu'à Assouan, voyage en train de nuit pour une expérience inoubliable dans un authentique train-couchette. Découverte du pittoresque **temple de Philaë** ; balade en bateau jusqu'à **l'île Eléphantine** avec randonnée entre dunes et village nubien. Repas et soirée chez l'habitant.

Croisière sur le Nil :

C'est à bord d'un voilier traditionnel que le groupe poursuivra son voyage au rythme du vent jusqu'à Kom Ombo, laissant défiler des paysages tantôt montagneux, tantôt désertiques.

Louxor :

Capitale des pharaons et véritable musée à ciel ouvert : visites du site de la **Vallée des Rois** et du **temple de Karnak** avec un guide égyptologue. Retour au Caire pour une dernière visite et shopping au **Souk Khan El Khalili**, le plus ancien de la ville.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Plongée dans l'histoire de la civilisation Égyptienne
- Expériences inoubliables en felouque sur le Nil ou à dos de dromadaires
- Forte implication des participants dans leurs vacances

LIEU

L'Égypte n'a pas encore dévoilé tous ses secrets pharaoniques et ne laissera aucun jeune indifférent ! Au cours de ce séjour itinérant, les jeunes seront hébergés à l'hôtel, en auberge ou en appartement (chambres de 2 à 6 personnes). Entre les étapes, les voyages se feront de nuit en train-couchette. Enfin, lors de la croisière sur le Nil, le groupe dormira sous le ciel étoilé sur une felouque.

ENCADREMENT

✚ 1 adulte pour 8 participants dont 1 directeur et 1 équipe d'animation avec assistant sanitaire

À SAVOIR

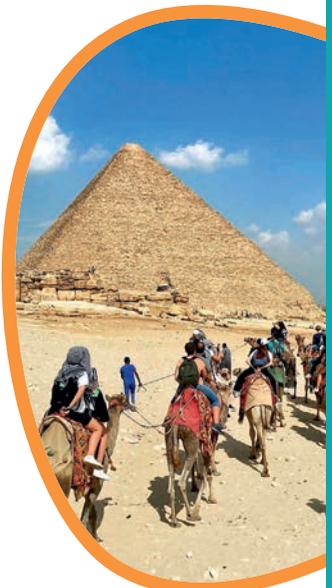
Visa Égyptien à faire à l'arrivée à l'aéroport du Caire (+ 25€).

Départ	Retour	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
13/2	21/2	9 jours	877	957	1 005	1 085	1 595
6/4	14/4		908	990	1 040	1 122	1 650
13/4	21/4						

Documents :

À transmettre avant le départ : copie du passeport valide 6 mois après la date du retour. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Passeport valide 6 mois après la date du retour. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire diffère du participant). Toute autre éventuelle formalité nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels certificats de vaccination, tests PCR, etc.)





New York

États-Unis



**New York ne se présente plus...
Des buildings aussi beaux que hauts, une architecture
qui est la signature de la ville, un brassage d'idées,
d'histoires, de peuples. New York est à part !**

ESPRIT DU SÉJOUR

- Condensé de la ville et de ses incontournables
- Séjour participatif pour apprendre à voyager
- Vie "à la new-yorkaise"

Les +

- Au cœur de Manhattan
- Comédie musicale à Broadway
- Match de sports US



14/17 ANS



NEW YORK
États-Unis



Avion de Paris à New York



Un séjour hors du commun, on a pu devenir de vrais Américains ! Et The Summit était une vraie découverte !



Félix, 16 ans

+ d'infos, scannez-moi !



ACTIVITÉS

Découverte des principaux monuments et musées :

Vue imprenable sur Manhattan depuis The Summit, le nouveau gratte-ciel incontournable de New York ; la gare de Grand Central station ; le One World Trade Center et le mémorial du 11 septembre ; le musée de l'immigration à Ellis Island, petite île juste en face de Manhattan ; la statue de la Liberté ; visite du musée du MOMA ou du MET (en concertation avec le groupe).

Découverte des principaux lieux et quartiers de la ville :

La 5th avenue, ses boutiques et la Trump Tower ; Times Square, ses lumières et ses milliers de personnes qui traversent le "carrefour des néons" ; Wall Street ; Broadway, l'avenue mythique qui traverse la ville ; Chinatown, Little Italy et Greenwich autant de villages au cœur de la mégapole.

La vie "à la new-yorkaise" :

Comédie musicale à Broadway (selon la programmation) ; balade dans Central Park (possibilité de la faire à vélo) ; match d'un sport US (selon le calendrier).

D'autres activités pourront être prévues en fonction des envies des participants et du budget.

LIEU

Symbole de l'Amérique, New York est un véritable patchwork culturel tout en contraste. Les buildings y sont aussi beaux que hauts. La ville vit au rythme des brassages d'idées, d'histoires, de peuples. L'effervescence permanente, les taxis jaunes, la verdure de Central Park, les belles vitrines de la 5th avenue, le pont de Brooklyn en sont les emblèmes !

Les jeunes seront hébergés à "Hostelling International" (ou similaire), auberge de jeunesse très moderne et tout confort en plein cœur de Manhattan, à moins de 10 mn de Central Park. Elle dispose d'un jardin, d'une terrasse et d'une salle de jeux. Chambres de 4 à 6 lits avec rangements et sanitaires.

ENCADREMENT

+ 1 adulte pour 8 participants dont 1 directeur et une équipe d'animation avec assistant sanitaire

Départ	Retour	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
11/2	18/2	8 jours	962	1 049	1 102	1 189	1 749
17/2	24/2						
9/4	16/4						
13/4	20/4						

Documents :

À transmettre avant le départ : copie du passeport valide après la date du retour. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Passeport valide après la date du retour. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Formulaire ESTA (payant - démarches à effectuer au plus tard 72h avant le départ). Toute autre éventuelle formalité nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels certificats de vaccination, tests PCR, etc.)

à partir de
962€





Tokyo : au pays du soleil levant



Japon

Séjour entre modernité, traditions, expériences digitales et artistiques pour découvrir les multiples visages de la capitale du Japon !

ESPRIT DU SÉJOUR

- Forte implication des participants dans leurs vacances
- Entre activités modernes et traditionnelles
- Un maximum de découvertes en une semaine

Les +

- Dépaysement assuré au cœur d'une destination surprenante
- Un séjour à la fois fun et culturel
- Une auberge située au cœur de la ville



TOKYO
Japon



Avion de Paris à Tokyo
(escale possible)

+ d'infos,
scannez-moi !



ACTIVITÉS

Asakusa : découverte du quartier populaire réputé pour ses artisans, ses couleurs flamboyantes, son atmosphère populaire. Visite du temple bouddhiste Senso-Ji, incoutournable site culturel japonais.

Akihabara : quartier où se trouve toute l'électronique d'aujourd'hui et de demain mais aussi l'univers des mangas, des jeux vidéos, des traditionnelles BD et autres costumes de cosplay.

Shibuya et Harajuku : quartiers branchés et paradis du shopping ! C'est ici que naissent toutes les modes Tokyoïtes

Parc Ueno : avec sa célèbre allée des cerisiers, ses musées et son zoo.

Onsen : moment de détente dans l'ambiance de ces bains traditionnels japonais de sources chaudes.

TeamLab Planet : expérience digitale immersive dans ce musée d'art créatif.

Shinjuku : l'observatoire panoramique avec des vues de la capitale à couper le souffle.

Hakone : traversée du lac Ashi en bateau pirate puis téléphérique pour admirer le Mont Fuji (au printemps seulement).

LIEU

Tokyo, la capitale du Japon, est non seulement la ville la plus peuplée au monde, mais également une métropole qui regorge de possibilités de découvertes gastronomiques, culturelles et historiques. Malgré sa taille gigantesque, les 23 arrondissements de Tokyo ont réussi à préserver un esprit villageois au sein de cette mégalopole. Entre traditions et high tech, culture et tendance, Tokyo propose un mélange détonnant pour un dépaysement inoubliable !

Les jeunes seront hébergés dans une auberge de jeunesse située au coeur de la ville, à proximité du métro. Ils dormiront dans des chambres de 4 à 8 lits avec sanitaires et salles de bain à proximité.

ENCADREMENT

✚ 1 adulte pour 8 participants dont 1 directeur et une équipe d'animation avec assistant sanitaire

Départ	Retour	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
15/2	22/2	8 jours	1 042	1 137	1 194	1 289	1 895
13/4	20/4		1 207	1 317	1 383	1 493	2 195

Documents :

À transmettre avant le départ : copie du passeport valide après la date du retour. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Passeport valide après la date du retour. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Toute autre éventuelle pièce nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels tests PCR, attestations, etc.)



nouveau

Brésil : au pays de la samba

Bem-vindo ao Brasil !

ACTIVITÉS



Rio de Janeiro :

Découverte de cette ville fascinante, située dans l'une des plus belles baies du monde, entre montagnes et Océan Atlantique. Les jeunes visiteront le Corcovado, au sommet duquel se dresse le célèbre Christ Rédempteur qui domine et veille sur la ville.

Le groupe embarquera à bord d'un téléphérique qui le conduira au sommet du Pain de Sucre pour admirer l'impressionnante vue sur la ville et la baie de Guanabara.

Les jeunes profiteront également des plages paradisiaques de Copacabana, d'Ipanema...

Ilha Grande :

Découverte de ce véritable paradis tropical avec sa végétation luxuriante et ses plages de sable fin. Les jeunes partiront pour une excursion en bateau au "Lageo Azul" à la découverte des eaux cristallines et des poissons.

Paraty :

Visite du magnifique et authentique centre historique ainsi que du petit port de pêche de cette ville classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

Baignade et glissades dans les cascades et toboggans naturels de Penha.

ESPRIT DU SÉJOUR

- Entre découvertes naturelles et culturelles
- Une aventure humaine dans un pays unique
- Une destination originale pour les globe-trotter en herbe

LIEU

À l'Est du Brésil, de Rio de Janeiro à Paraty, les jeunes plongeront dans l'atmosphère unique de la "Costa Verde". Au cours de ce séjour, les participants seront hébergés en auberge de jeunesse ou dans des petits hôtels composés de chambres de 2 à 6 personnes.

ENCADREMENT

- ✚ 1 directeur
- ✚ 1 animateur pour 10 jeunes

Départ	Retour	Durée	T0	T1	T2	T3	T. av. subvention
mardi 13/2	mercredi 21/2	9 jours	1 073	1 170	1 229	1 326	1 950
9/4	17/4						

Documents :

À transmettre avant le départ : copie du passeport valide 6 mois après la date du retour. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat.

À fournir au départ : Passeport valide 6 mois après la date du retour. Autorisation de sortie du territoire (cerfa 15646*01) avec copie de la pièce d'identité du signataire. Copie du livret de famille (si nom du signataire différent du participant). Test de capacité nautique. Toute autre éventuelle formalité nécessaire à l'entrée sur le territoire (éventuels certificats de vaccination, tests PCR, etc.)



14/17 ANS



BRÉSIL



Avion de Paris à Rio de Janeiro (escales possibles)

+ d'infos, scannez-moi !



à partir de 1073€

Encore plus d'offres dans les catalogues de nos partenaires

Découvrez d'autres séjours et profitez d'offres exclusives avec l'UCPA, Telligo et Anglophiles Academic.

Profitez de remises spéciales négociées pour vous

et d'une subvention APAS-BTP de 5 % à 30 %
(jusqu'à 400 € à déduire ; voir www.apas.asso.fr)

jusqu'à
-10%



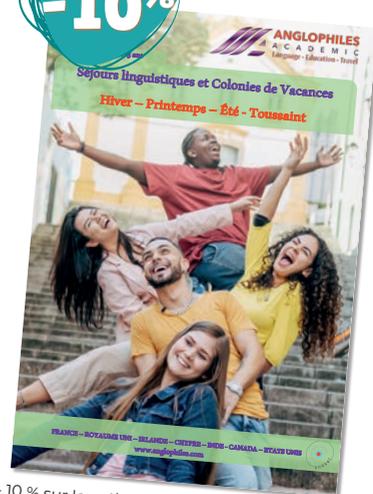
- 5 % hors assurance et hors transport
Réservez-vite : - 5 % supplémentaires si vous réservez entre le 5 septembre et le 26 septembre 2023 un séjour se déroulant entre le 1^{er} décembre 2023 et le 30 avril 2024.

-6%



- 6 % hors assurance et hors transport

jusqu'à
-10%



- 10 % sur les séjours avec transport en train et
- 8 % sur les séjours avec transport en avion.
Hors assurance.



POUR EN PROFITER, C'EST TRÈS SIMPLE :

- 1** Choisissez un séjour dans les catalogues UCPA, Telligo ou Anglophiles Academic.
- 2** Munissez-vous de votre n° d'identifiant (CUA)
- 3** Appelez un conseiller vacances au **01 84 990 999** pour réserver le séjour choisi

ATTENTION !

AFIN DE POUVOIR BÉNÉFICIER DES REMISES NÉGOCIÉES ET DES SUBVENTIONS, LES DEMANDES DE RÉSERVATION DEVRONT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ADRESSÉES À L'APAS-BTP.

Les Conditions Générales de Vente qui s'appliquent sont celles du partenaire.

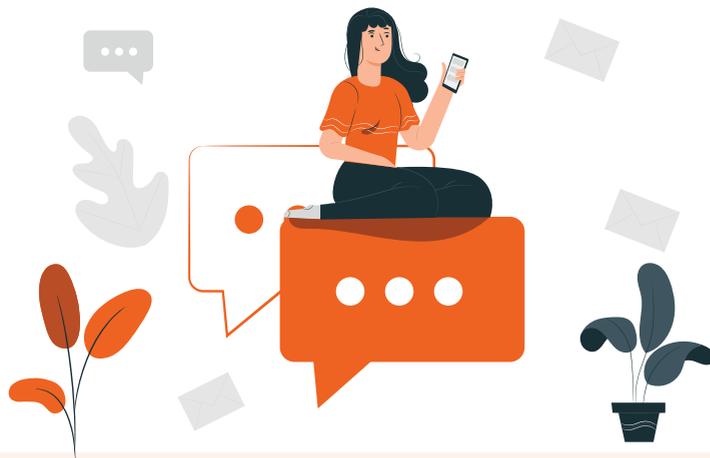


Retrouvez

toutes nos offres !

Tous nos séjours pour enfants et jeunes
et nos offres de dernière minute

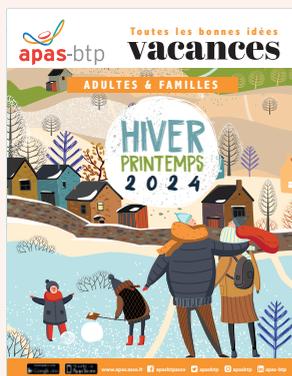
scannez-moi !



En nous suivant sur
les réseaux



Dans nos autres
publications



De nombreux séjours
adultes et familles

- En France et à l'étranger
- À la montagne, à la mer à la campagne,
- En location, en pension, en hôtel-club, ...



Le plein d'
inspirations

- **Notre univers loisirs :**
de nombreuses offres à tarifs réduits : cinémas, parcs de loisirs, musées, événements sportifs, parcs de loisirs...
- **Notre univers vacances :**
offres du moment, meilleures ventes, offres insolites...
- **Les autres actualités**
de l'APAS-BTP.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE APAS-BTP

Mise à jour : 1^{er} juillet 2023

1. L'APAS-BTP

L'APAS-BTP (Association Paritaire d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 23 mai 1946 dont le siège social est situé 14-18, rue de la Vanne – CS 40064 – 92541 Montrouge Cedex.

N° SIREN 775 682 313. Code APE 9499 Z.

Garant : Atradius Credit Insurance NV.

44, avenue Georges Pompidou - 92596 Levallois Perret.

Assureur : MMA IARD – 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans cedex 09. Contrat n°106 047 463.

L'association, fondée par les partenaires sociaux de la profession, est gérée par un conseil d'administration paritaire :
collège des employeurs : Fédération Française du Bâtiment Grand Paris, Fédération Française du Bâtiment région Ile-de-France (78 - 91 - 95), Fédération Régionale des Travaux Publics d'Ile-de-France, C.A.P.E.B.

collège des salariés : FG FO Construction, SNCT BTP C.F.E.C.G.C, Union régionale professionnelle du BTP Ile-de-France C.F.T.C, C.F.D.T Fédération construction bois, FNSCBA C.G.T.

L'APAS-BTP est titulaire d'une immatriculation tourisme ATOUT France IM075110023. L'APAS-BTP est adhérente à l'UNAT-IDF, créée en 1986 au sein de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme), fondée en 1920 et reconnue d'utilité publique par décret du 2 mai 1929, 8, rue César Franck 75015 Paris.

2. BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires sont les salariés assujettis à la Caisse des congés payés, des entreprises adhérentes et leur famille.

On entend par "leur famille" les membres suivants :

> le conjoint marié ou pacsé, à défaut le concubin si les conditions suivantes sont remplies :

- le concubinage est notoire s'il est justifié par un domicile commun
- il n'existe aucun lien matrimonial ou de Pacs de part et d'autre
- le bénéficiaire et son concubin ont domicilié leurs déclarations de revenus auprès de l'administration fiscale à la même adresse au cours de l'exercice précédent, ou bien ils ont plusieurs enfants en commun (enfants nés de leur union ou adoptés ou enfants à naître de leur union lorsque le lien de filiation avec le bénéficiaire décédé est reconnu par l'état civil)
- le concubin ne bénéficie pas d'avantages de même nature au titre d'une autre personne que le bénéficiaire

> les enfants mineurs du bénéficiaire

> les enfants majeurs du bénéficiaire, âgés de - 26 ans, rattachés à son foyer fiscal

> les enfants du bénéficiaire décédé jusqu'à leur majorité civile

> les petits-enfants du bénéficiaire jusqu'à leur majorité civile

> les enfants mineurs du conjoint du bénéficiaire à charge du foyer fiscal

> les conjoints veufs ou veuves, non remariés ou pacsés, pendant l'année qui suit le décès quelle qu'en soit la cause

> tous les apprentis des métiers du BTP effectuant leur formation dans un CFA ou une école adhérente à l'APAS-BTP dans des conditions spécifiques liées à l'âge de l'apprenti bénéficiaire et limitées à la durée du cursus de formation au métier du BTP

> les retraités du BTP titulaires de la "Cartapas ou CUA retraités" en cours de validité (cotisation de 24,50 €/an) avec les restrictions suivantes :

- **Vacances Jeunes (pour les enfants du retraité uniquement) :**
La facturation est basée sur le tarif avant subvention.

3. SUBVENTIONS APAS-BTP

L'APAS-BTP apporte une aide aux vacances à ses bénéficiaires sous la forme d'une subvention attribuée d'après le quotient familial calculé selon la formule "revenu fiscal de référence/ nombre de parts". Cette aide est modulée selon quatre tranches :

- T0 : quotient familial inférieur ou égal à 9 000 €
- T1 : quotient familial compris entre 9 001 et 18 000 €
- T2 : quotient familial compris entre 18 001 et 28 800 €
- T3 : quotient familial supérieur à 28 801 €

Séjours APAS-BTP

T0 : subvention de **70 %** ; T1 : subvention de **60 %** ;
T2 : subvention de **55 %** ; T3 : subvention de **50 %**

Séjours programmés avec les partenaires

T0 : subvention de **45 %** ; T1 : subvention de **40 %** ;
T2 : subvention de **37 %** ; T3 : subvention de **32 %**

Séjours ski programmés avec les partenaires

T0 : subvention de **50 %** ; T1 : subvention de **45 %** ;
T2 : subvention de **42 %** ; T3 : subvention de **37 %**

NB. La subvention est déjà déduite des tarifs publiés dans le catalogue.

Séjours "Catalogues partenaires" à réserver obligatoirement par l'intermédiaire de l'APAS-BTP dans l'un des catalogues partenaires (UCPA, Telligo ou Anglophiles Académic).

T0 : subvention de **30 %** ; T1 : subvention de **15 %** ;
T2 : subvention de **10 %** ; T3 : subvention de **5 %** (avec un minimum de 50 € et un maximum de 400 € par réservation).

Apprentis des métiers du BTP (voir bénéficiaires) âgés de moins de 18 ans : application du tarif T0 (quel que soit le quotient familial).

4. RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Réductions "fratrie" *

- 15 % pour une fratrie de deux enfants inscrits sur la même période de vacances scolaires en 2024.

- 20 % pour une fratrie de trois enfants et plus, inscrits sur la même période de vacances scolaires en 2024.

Réduction "2^e séjour" (pas pour le 3^e séjour)*

- 10 % sur le séjour le moins cher pour un enfant inscrit sur deux séjours de ce catalogue hiver/printemps 2024.

Les réductions "fratrie" et "2^e séjour" ne s'appliquent pas aux séjours et stages de "soutien scolaire", aux sessions d'orientation, aux catalogues partenaires, aux stages BAFA et conduite et aux journées récréatives.

Réduction "réservez vite"

- 5 % si vous réservez un séjour APAS-BTP de 14 jours, en hiver avant le 15 décembre 2023 ou au printemps avant le 15 février 2024, sur les centres de Gresse-en-Vercors et de Saint-Pierre d'Oléron uniquement, hors Conduite accompagnée.

Offre valable sur une sélection de séjours APAS-BTP et pour une durée définie.

Les réductions "fratries", "2^e séjour" et "réservez vite" sont cumulables et réservées aux bénéficiaires salariés actifs.

Réduction sans transport

Le participant arrive et repart directement du centre, il ne participe à aucun convoiage.

La réduction forfaitaire est de 50 € pour un séjour sur les destinations éligibles.

Offre uniquement valable sur les séjours organisés par l'APAS-BTP, hors stage de conduite accompagnée, stage théorique BAFA et séjour à l'étranger. Cette réduction est non divisible en cas de participation à l'un des deux convoiages.

La demande de réduction est à faire au moment de la réservation ou au plus tard avant d'avoir soldé le séjour, dans la limite des 35 jours avant le départ (art.7.1)

5. COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Sur apas.asso.fr, pour les bénéficiaires ayant créé leur compte en ligne

En vous connectant à votre espace personnel, vous pouvez réaliser votre réservation en ligne.

En téléchargeant votre avis d'imposition, le tarif prenant en compte votre subvention APAS-BTP s'affichera dans les 48h (jours ouvrés). Seulement pour les séjours éligibles à la vente en ligne.

Par téléphone

Une équipe de conseillers répond à vos questions et effectue votre devis ou réservation au 01 84 990 999 (tapez 4) du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Dans nos points de contact

Nous sommes présents dans toute l'Ile-de-France, venez nous rencontrer : Paris 12^e, Le Chesnay (78), Juvisy-sur-Orge (91), Nanterre (92), Bobigny (93), Maisons-Alfort (94) et Cergy (95). Rendez-vous sur www.apas.asso.fr à la rubrique où nous trouver de l'onglet APAS-BTP.

Par email

Remplissez et renvoyez le bulletin de réservation téléchargeable sur apas.asso.fr et transmettez-le par email à resacolos@apas.asso.fr ou à votre point de contact habituel.

Par courrier

Remplissez et renvoyez le bulletin de réservation ci-après à l'adresse suivante : APAS-BTP Centrale de réservation Vacances Jeunes 14-18 rue de la Vanne – CS 40064 – 92541 Montrouge Cedex ou dans votre point de contact habituel (voir coordonnées sur apas.asso.fr).

À transmettre dans les plus brefs délais, quel que soit le mode de réservation :

- le bulletin de réservation Vacances Jeunes, avec signature obligatoire des responsables légaux.
- un acompte de 30 % du montant total de votre séjour + le montant de l'éventuelle assurance par chèque à l'ordre de l'APAS-BTP ou par carte bancaire (sauf pour la réservation en ligne où le paiement s'effectue directement).

La réservation est à payer en totalité si elle est effectuée moins de 35 jours avant la date de départ.

À noter : les Chèques-Vacances ne sont pas acceptés pour le règlement de l'acompte. Pas de règlement par chèque à moins de 15 jours du départ.

- un certificat de non-imposition ou le dernier avis d'imposition pour appliquer le tarif correspondant à votre quotient familial et déterminer le montant de la subvention APAS-BTP. Les personnes vivant maritalement doivent fournir les deux avis d'imposition.

- votre numéro d'identifiant APAS-BTP en cours de validité, à défaut la photocopie du dernier bulletin de salaire de la personne travaillant dans une entreprise adhérente à l'APAS-BTP. Pour les demandeurs d'emploi et les nouveaux retraités, le dernier bulletin de salaire de l'entreprise adhérente à l'APAS-BTP datant de moins d'un an.
- la photocopie du livret de famille si vos ayants droit ne sont pas renseignés sur votre compte APAS-BTP.

Les représentants légaux s'engagent à transmettre dans le mois suivant la réservation le livret du participant et la fiche sanitaire de liaison dûment complétés ainsi que tous les documents à fournir pour le séjour réservé.

6. CONFIRMATION DE SÉJOUR/FACTURE

L'APAS-BTP vous fera parvenir votre confirmation de réservation, ayant valeur de contrat.

Les informations précontractuelles comportent :

1^o Les caractéristiques principales des services de voyage :

- La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

- Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

- La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

- Les repas fournis ;

- Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

- Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuellement seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

- Lorsque le bénéficiaire d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

- Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2^o La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3^o Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4^o Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5^o Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite (20 jours avant le début du voyage lorsque celui-ci dépasse 6 jours ; 7 jours avant de 2 à 6 jours ou 48 heures quand le voyage dure moins de 2 jours) pour une éventuelle annulation du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6^o Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7^o Une mention indiquant que le voyageur peut annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais d'annulation appropriés ou, le cas échéant, de frais d'annulation standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant ;

8^o Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais d'annulation du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

Le contrat comporte en outre :

1^o Les exigences particulières du voyageur que le professionnel a acceptées ;

2^o Une mention indiquant que le professionnel est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage et qu'il est tenu d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté ;

3^o Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4^o Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur et le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5^o Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour compris dans le contrat ;

6^o Lorsque des mineurs, non accompagnés par un responsable légal ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, les informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur et la personne responsable du séjour doivent être données.

7^o Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur.

Les séjours et voyages sont soumis aux présentes conditions particulières de vente.

Le fait de s'inscrire à l'un de nos voyages ou séjours implique (pour l'ensemble des offres APAS-BTP Vacances Jeunes) l'acceptation complète des présentes conditions particulières de vente et des conditions générales de vente portant des extraits du code du tourisme relatifs aux forfaits touristiques (ART. R211-3 à R211-11).

A noter : le droit de rétractation du consommateur n'est pas applicable aux contrats portant sur un forfait touristique au sens de l'article L.211-2 du code du tourisme ainsi, que la prestation de services d'hébergement autre que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens : de location de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs, qui doivent être fournis à une date ou une période déterminée.

7. COMMENT RÉGLER LE SOLDE DU SÉJOUR ?

Bon d'échange / Convocation départ/retour

7.1 Règlement du solde

Le règlement du solde de votre réservation s'effectue :

- par chèque libellé à l'ordre de l'APAS-BTP, en ayant pris soin de noter à dos votre numéro de dossier, adressé par courrier à APAS-BTP Centrale de réservation Vacances Jeunes - 14-18 rue de la Vanne - CS 40064 - 92541 Montrouge Cedex ou dans votre point de contact habituel (voir coordonnées sur apas.asso.fr)
- par carte bancaire en réglant sur www.apas.asso.fr ou en appelant le 01 84 990 999 (tapez 4).

Le solde du séjour peut être réglé en plusieurs versements selon un échéancier à définir avec l'APAS-BTP (attention : la carte bancaire utilisée doit avoir une validité postérieure d'au moins un mois après la date de départ).

Le paiement du solde doit être effectué au plus tard **35 jours** avant le départ.

Attention, si les règlements ne sont pas effectués dans les délais demandés, nous nous réservons le droit de disposer de vos places. Vous auriez alors à supporter les frais d'annulation correspondants (voir § 19 "Annulation de séjour"), même si le solde n'est pas versé.

7.2 Bon d'échange/convocation départ-retour

Votre dossier soldé, vous recevrez, dans la quinzaine de jours avant le départ, une convocation avec toutes les informations sur les lieux et heures de départ et de retour. En cas de non-présence le jour du départ, le participant pourra être amené directement au centre de vacances par un des responsables légaux, à leurs frais exclusifs.

Au retour, le participant doit être repris par son responsable légal ou une personne autorisée, à l'heure et au lieu indiqués.

Exceptionnellement, une demande écrite de reprise anticipée sur le centre, soumise à l'accord de l'APAS-BTP, peut être sollicitée auprès du service Vacances Jeunes. Toute reprise sur le centre, anticipée ou non, est à la charge de la famille qui ne peut prétendre à aucun remboursement.

Exceptionnellement, en fin de séjour, un participant de plus de 15 ans peut rentrer seul à son domicile depuis le lieu parisien d'arrivée, sur demande écrite faite à l'APAS-BTP et validée par le service Vacances Jeunes.

8. CHÈQUES-VACANCES

Les Chèques-Vacances papier émis par l'Agence Nationale du Chèque Vacances (ANCV) sont acceptés pour les séjours en France métropolitaine, dans les Départements et Collectivités territoriales d'Outre-Mer et les pays de l'Union européenne et sont à nous adresser (talon inclus et nom et adresse du titulaire mentionnés sur chaque chèque), en recommandé ou dans l'un de nos points de contact, **uniquement** en paiement du solde du séjour.

Aucun acompte ne peut être réglé en Chèques-Vacances Si les Chèques-Vacances ne nous parvenaient pas dans les délais mentionnés au § 7.1 (règlement du solde), l'APAS-BTP ne pourrait être tenue pour responsable de leur perte et votre séjour ou voyage serait annulé dans les conditions décrites au § 19 "Annulation de séjour". Les Chèques-Vacances doivent être au nom du bénéficiaire. En cas de rejet de vos chèques vacances par l'ANCV, le complément du règlement correspondant vous sera demandé.

9. VACAF/BONS VACANCES

Chaque Caisse d'Allocations Familiales définit ses propres critères d'attribution. À la charge du bénéficiaire de se renseigner du référencement de l'APAS-BTP auprès de sa CAF, de la durée minimale de séjour exigée pour valider les "bons vacances", du type de séjour subventionné et des conditions d'attribution. L'aide aux vacances est versée par la CAF après le séjour. Il vous sera demandé de régler l'intégralité de la réservation et le remboursement de l'aide sera effectué après le séjour.

10. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXIGENCES SANITAIRES / REFUS

Chaque participant à un séjour Vacances Jeunes doit :

- satisfaire aux exigences sanitaires imposées par les services des ministères de la Santé et de la Jeunesse/Sports,
- pouvoir vivre en collectivité et participer aux activités,
- ne présenter aucune contre-indication de santé susceptible de perturber la vie du groupe,
- fournir le livret du participant et la fiche sanitaire de liaison dûment complétés, lisibles et signés par le responsable

légal, comportant tous les renseignements utiles, dont les vaccinations obligatoires.

Les centres de vacances proposent des activités physiques ou sportives. Dans certains cas, des attestations sportives, dont le test de capacité nautique sont obligatoires, leur non production peut entraîner l'annulation de l'inscription aux frais de la famille (voir conditions financières d'annulation § 19).

Condition d'âge : les séjours proposés dans le catalogue APAS-BTP Vacances Jeunes accueillent des enfants et jeunes mineurs. Ainsi, tous les adolescents doivent avoir **MOINS DE 18 ANS** pendant tout le séjour, y compris le jour de retour, exception faite de la formation BAFA ouverte aux jeunes de 17 à 21 ans.

Concernant le stage BAFA, il est à noter qu'une fois le cursus de formation débuté, les stagiaires n'auront plus la possibilité de s'inscrire sur un autre séjour de l'offre vacances jeunes, même s'ils sont encore mineurs.

Après étude du dossier, des dérogations peuvent être acceptées pour des séjours hors formations. L'inscription d'un participant pourra être refusée ou annulée pour les motifs suivants :

- participant ayant un traitement médical ou un régime alimentaire particulier incompatible avec la vie en collectivité,
- participant dont le responsable légal, pour des raisons personnelles, philosophiques ou religieuses, n'accepte pas de signer le "livret sanitaire" et refuse ainsi l'autorisation donnée à l'APAS-BTP de prendre toute mesure médicale et/ou chirurgicale (interventions, transfusions sanguines ...) pour préserver la santé du participant,
- participant atteint d'une maladie contagieuse ou d'une maladie parasitaire décelable,
- participant ne respectant pas les règles des protocoles sanitaires des pouvoirs publics et/ou de l'organisateur du séjour.
- participant PMR pour lequel un dossier n'a pas été constitué au préalable. Cependant les participants en situation de handicap dont le handicap est compatible avec le fonctionnement du séjour peuvent être accueillis après accord préalable du service Vacances Jeunes APAS-BTP,
- participant pour lequel, malgré les rappels, les documents, certificats médicaux, attestations sportives n'auraient pas été envoyés à temps,
- participant ayant posé des problèmes de comportement incompatibles avec la vie en collectivité,
- participant dont le responsable légal n'a pas soldé le séjour avant le départ.

11. COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS/RENOVI ÉVENTUEL

Comme indiqué dans la Charte d'engagement, consultable sur www.apas.asso.fr, tout participant dont le comportement serait incompatible avec la vie collective serait renvoyé à son domicile.

Exemples de comportements incompatibles avec la vie collective : commettre des délits réprimés par la loi, usage de stupéfiants, vol, attentat à la pudeur, violence physique, racket, harcèlement moral, harcèlement via les réseaux sociaux, etc. La conduite d'un participant peut aussi poser problème sans pour autant justifier le renvoi. Le responsable légal sera prévenu et les mesures disciplinaires adaptées seront mises en place.

Exemples de conduite problématique : injures, violence verbale, nervosité extrême, désobéissance, refus de s'intégrer à la vie du groupe, etc.

En cas de renvoi, les frais de retour au domicile, y compris ceux de l'accompagnateur, sont à la charge du responsable légal.

Aucun remboursement de séjour, y compris partiel, ne sera effectué.

12. FRAIS MÉDICAUX

Les frais consécutifs à une consultation médicale (avec ou sans prescription de médicaments), à un accident, à une hospitalisation sont avancés par l'organisateur du séjour. Le remboursement de cette avance sera demandé aux responsables légaux de l'enfant après le retour. Une fois le remboursement perçu, l'APAS-BTP ou le partenaire organisateur fournira les feuilles de soins de la Sécurité sociale ainsi que les factures correspondantes aux divers soins afin que le responsable légal puisse se faire rembourser. Aucune dérogation à la règle ne sera admise. Les responsables légaux acceptent par avance qu'en cas d'urgence, les dispositions appropriées (hospitalisation, intervention chirurgicale, etc.) puissent être prises par l'organisateur.

13. DROIT À L'IMAGE

L'inscription à un séjour contient une demande d'autorisation de cession de droit à l'image par les participants, ou leur responsable légal dans le cas de mineurs. L'autorisation de cession impliquera l'acceptation de l'utilisation par l'APAS-BTP et ses partenaires organisateurs, à titre gratuit, de photographies et vidéos prises au cours du séjour sur les supports de communication. Vous pouvez obtenir le retrait de ces images dans les cas prévus par la loi (atteinte à la vie privée, diffusion non conforme à la cession, etc.). L'APAS-BTP et ses partenaires organisateurs ne peuvent être tenus responsables des photos ou vidéos prises par les participants eux-mêmes avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable, ou tout autre appareil permettant la prise et la diffusion d'images.

14. PRESTATIONS

14.1 Informations

Les descriptions concernant les séjours labellisés  sont rédigées de bonne foi par les services chargés de la "production vacances" en fonction des informations connues au moment de la rédaction des textes.

Les descriptions des séjours partenaires sont fournies de bonne foi, selon les indications de nos prestataires et avec leur accord. L'APAS-BTP décline toute responsabilité dans le cas où les descriptions fournies seraient erronées.

Les photos illustrant la présente brochure ne sont pas contractuelles et n'engagent pas la responsabilité de l'APAS-BTP.

14.2 Activités

Les activités annoncées dans la description des séjours sont données à titre indicatif. Elles ne sont pas exhaustives. D'autres activités peuvent être mises en place. L'APAS-BTP peut être amenée à remplacer ou à supprimer des activités, pour des raisons non prévisibles et non surmontables au moment de l'élaboration du contenu des séjours, ou en cas de force majeure. Dans ce cas, l'APAS-BTP mettra tout en oeuvre pour organiser des activités de remplacement adaptées à l'âge des participants concernés. Ce changement de contenu du séjour ne peut donner lieu à aucun versement d'indemnité compensatrice, et à aucun remboursement.

Les conditions météorologiques peuvent contraindre à modifier le déroulement du séjour.

14.3 Moyen de transport

Sauf mention contraire, le transport est inclus, au départ de Paris. Celui-ci est également subventionné. Le mode de transport et le trajet mentionnés pour accéder au centre de vacances sont donnés à titre indicatif.

Sur certains séjours organisés par l'APAS-BTP, une réduction forfaitaire est possible si l'enfant ne participe à aucun des 2 convoyages. Voir § 4 Réductions complémentaires.

Un changement de moyen de transport et d'horaire de départ et d'arrivée peut intervenir en cas de raisons non prévisibles et non surmontables, en cas de force majeure, en application de consignes de sécurité ou pour des raisons d'organisation. Tout changement ne donnera lieu à aucune facturation complémentaire, ni à aucun remboursement.

14.4 Effectifs

Lorsque des effectifs sont indiqués, ceux-ci sont donnés à titre indicatif.

15. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

15.1 Séjours et circuits à l'étranger

Chaque voyage ou séjour à l'étranger nécessite que les participants se reportent aux indications mentionnées sur le programme détaillé décrit dans le catalogue et dans le carnet de voyage/convocation qui est remis.

Ces indications sont applicables aux ressortissants français. Elles sont données à titre indicatif.

Les responsables légaux d'enfants, non titulaires de la nationalité française doivent se renseigner auprès de leur consulat en précisant le ou les pays où ces derniers vont séjourner et le cas échéant le pays d'escale.

De plus, les formalités consulaires et sanitaires en vigueur au moment de l'inscription sont susceptibles de modifications sans préavis par les autorités du pays concerné. Ces modifications sont susceptibles d'engendrer des frais complémentaires qui, sauf mention contraire, seraient à la charge du bénéficiaire. Chaque participant doit vérifier qu'il est bien en possession de l'ensemble des documents obligatoires au moment du départ.

L'observation de la réglementation locale expose le participant au risque de ne pas pouvoir franchir la frontière. La responsabilité de l'APAS-BTP ne pourrait alors être engagée de ce fait et aucun remboursement du séjour ou voyage concerné ne pourra être obtenu.

Attention : pour être valable, une carte nationale d'identité doit avoir été délivrée il y a moins de 10 ans et un passeport moins de 5 ans au moment de la réalisation du voyage ou séjour.

Pour toute information : www.diplomatie.gouv.fr espace "conseil aux voyageurs".

Convocation de départ : Voir § 7.2

15.2 Séjours en France

Des formalités sanitaires sont également susceptibles de modifications pour des séjours en France, selon la situation.

16. MODIFICATION/SUPPRESSION / REPORT

Des modifications mineures pourront être apportées avant le début du séjour ou du voyage, aux caractéristiques principales, prix, modalités de paiement, nombre de personnes et résolution du contrat. L'APAS-BTP vous en informera, et vous devrez prendre position. Dans le cas où l'APAS-BTP, en raison de circonstances que ne lui seraient pas imputables (en particulier en cas d'évènement non prévisible et non surmontable, de force majeure, raison tenant à la sécurité des voyageurs, insuffisance du nombre de participants pour certains types de séjours, ne pourrait donner suite à sa proposition de séjour ou voyage, elle mettrait tout en oeuvre pour proposer un report sur un autre centre ou destination et vous en informerait au moins 21 jours avant la date prévue de départ. Ce délai est de 7 jours pour les prestations à la journée. Dans l'hypothèse où vous refuseriez la proposition de l'APAS-BTP, la totalité des sommes versées vous serait remboursée et

les dispositions prévues aux articles R 211-9 et R 211-10 du Code du tourisme s'appliqueraient.

L'acceptation d'un changement implique le renoncement à toute réclamation, les sommes versées étant reportées sur le nouveau séjour ou voyage retenu.

17. TARIFS

Les tarifs publiés sont établis suivant les conditions économiques en vigueur au moment de l'élaboration de la présente brochure. Toute modification de ces conditions économiques est donc de nature à entraîner une modification des prix.

L'APAS-BTP peut réviser les prix, tant à la hausse qu'à la baisse, en cas :

- d'évolution du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie,
- ou de variation des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement ou de débarquement dans les ports et aéroports,
- ou de variation du cours des devises et des taux de change,
- ou de toute augmentation imprévisible des prestations
- ou, pour les pays de l'Union européenne appartenant à la zone euro, en cas de changement de régime de TVA.

Les participants en seraient informés au minimum 20 jours avant la date de départ.

Pour certains circuits ou séjours, les prix sont donnés avec une mention (base) du nombre minimum de participants pour lequel ce prix est valable. Dans l'éventualité où ce nombre minimum ne serait pas atteint, l'APAS-BTP se garde le droit d'exiger un supplément ou d'annuler le voyage, les participants en seront informés au minimum 21 jours avant la date de départ.

Les prix sont calculés de façon forfaitaire et basés sur un certain nombre de nuits. Si, en raison des horaires imposés par les transporteurs, la première et/ou la dernière nuits se trouvaient écourtées voire annulées, aucune révision du prix ne pourrait avoir lieu.

Les frais de délivrance des passeports, des certificats de vaccination, de visa et les dépenses personnelles, ne sont pas inclus dans nos forfaits (sauf mention).

Les tarifs mentionnés dans la brochure sont normalement fixés pour l'ensemble de la saison. Néanmoins, avant toute inscription, veuillez consulter l'erratum et les tarifs en vigueur au jour de l'envoi de l'inscription sur www.apas.asso.fr.

18. MODIFICATION DE séjour ou annulation partielle à l'initiative de l'intéressé

Vous pourrez modifier ou annuler partiellement votre inscription uniquement par écrit auprès de APAS-BTP, Centrale de réservation - 14-18 rue de la Vanne - CS 40064 - 92541 Montrouge Cedex ou à l'adresse email resacolos@apas.asso.fr. La date de prise en compte correspond à la date de réception du courrier ou mail par notre service (jours ouvrés et heures d'ouverture de la réservation vacances).

Aucune modification ne pourra être prise en compte si elle intervient moins de 45 jours avant la date de départ.

Toute modification de l'inscription d'origine demandée plus de 45 jours avant le départ, dans la mesure où elle s'avère possible, entraîne la facturation de 15 € de frais supplémentaires par dossier. Cette disposition vaut quelle que soit la modification concernée. Dans le cas où la modification ne peut être accordée :

- soit vous maintenez le séjour prévu initialement
- soit vous annulez ce séjour, selon les clauses d'annulations prévues au paragraphe suivant.

Toute modification de séjour sera considérée comme une annulation et entraînera les mêmes frais.

Dans tous les cas, tout séjour en cours interrompu ou toute prestation non utilisée du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne peut donner lieu à remboursement.

19. ANNULATION DE séjour à l'initiative de l'intéressé, ou non présentation le jour du départ

Vous devez signifier votre annulation uniquement par écrit à APAS-BTP, Centrale de réservation - 14-18 rue de la Vanne - CS 40064 - 92541 Montrouge Cedex ou à l'adresse email resacolos@apas.asso.fr. La date de prise en compte correspond à la date de réception du courrier ou mail (jours ouvrés et heures d'ouverture de la réservation vacances) par notre service.

Vous devrez régler intégralement les frais d'annulation suivant le barème ci-dessous même si votre séjour n'est pas soldé (fournir un RIB si un remboursement doit être effectué après compensation).

Avant la date de début du séjour	Frais d'annulation : % tarif avant subvention
A 60 jours ou plus	5 %*
Entre 59 jours à 45 jours	10 %*
Entre 44 jours à 30 jours	25 %*
Entre 29 jours à 11 jours	50 %*
A 10 jours et moins	100 %*

* Les frais de dossier et éventuellement d'adhésion sont dus même en cas d'annulation.

L'assurance annulation de séjour est conseillée et vous pouvez souscrire celle proposée par l'APAS-BTP pour les séjours en France ou à l'étranger.

Dans l'éventualité où l'APAS-BTP aurait eu à engager pour votre réservation des sommes supérieures à celles qui vous auraient été réclamées, elle en exigerait l'intégralité du règlement.

Le prix du voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le participant ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans le carnet de voyage ou encore en cas de non-présentation des documents obligatoires (passeports, visas, certificats de vaccinations ...) et qu'il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée, sauf cas de force majeure.

Outre les frais d'annulation, les frais de visa, les taxes d'aéroport, le montant de l'assurance annulation, les frais de dossier et d'adhésion sont retenus en cas d'annulation. Les frais d'annulation sont calculés sur le tarif de base du séjour hors "subvention APAS-BTP".

20. ASSURANCES

20.1 Assurance "responsabilité civile" de l'APAS-BTP

L'APAS-BTP a souscrit une assurance garantissant sa "responsabilité civile professionnelle", conformément à la loi n° 92 645 du 13/7/92.

20.2 Assurance "assistance-rapatriement"

L'APAS-BTP a souscrit une assurance "assistance-rapatriement" pour les séjours dont elle est l'organisateur auprès d'ASSURINCO - Service Indemnisation. 122 Bis Quai de Tounis BP90932, 31009 Toulouse.

Nos partenaires ont également souscrit une assurance "assistance-rapatriement".

20.3 Assurance voyage multirisque (annulation - bagages - départ manqué - frais interruption de séjour)

(en option, à souscrire impérativement au moment de la réservation au séjour ou voyage).

L'APAS-BTP a souscrit un contrat optionnel auprès de ASSURINCO

122 bis quai de Tounis - 31000 TOULOUSE.

Résumé non contractuel des garanties (conditions remises sur demande et consultables sur www.apas.asso.fr).

- **Annulation** : remboursement des frais d'annulation pour motifs médicaux (décès, accident corporel grave, maladie grave de l'assuré ou de l'un des membres de sa famille), administratifs ou professionnels (convocation jury d'assises, licenciement économique, obtention d'un emploi ou stage rémunéré, mutation professionnelle, suppression ou modification des dates de congés) et vol des papiers. Pas de franchise.

- **Interruption** : remboursement au prorata temporis des prestations terrestres non consommées en cas d'interruption pour l'un des motifs énumérés au contrat. Pas de franchise.

- **Bagages** : montant de 1 500 € en cas de vol ou destruction partielle/ totale ; franchise de 50 €/pers. Indemnité de 150 €/pers. en cas de retard de livraison de + de 24 h (hors vol retour).

NB. Les frais de dossier, la prime d'assurance, les frais de visa ne sont pas pris en compte dans l'indemnisation.

Montant de la prime : 1,5 % du montant total du séjour ou voyage (subvention APAS-BTP non déduite et hors frais de dossier, frais de visa et hausses non connues à la réservation).

Le montant total de la prime est à régler au moment de la réservation.

20.4 Assurance Voyage Multirisque avec Extension épidémie ou pandémie

(en option, à souscrire impérativement au moment de la réservation au séjour ou voyage).

L'APAS-BTP a souscrit un contrat optionnel Assurance Voyage Multirisque n° 7218 auprès de Assurico 122 bis, quai de Tounis - 31000 Toulouse. Résumé non contractuel des garanties (conditions remises sur demande et consultables sur www.apas.asso.fr).

20.4.1 Annulation : pour motif médical y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou pandémie ; pour refus d'embarquement suite à une prise de température ; pour causes dénommées.

20.4.2 Départ manqué

20.4.3 Bagages

20.4.4 Responsabilité Civile Vie Privée

Montant de la prime : 1,92 % du montant total du séjour ou voyage (subvention APAS-BTP non déduite et hors frais de dossier, taxes d'aéroport, frais de visa et hausses non connues à la réservation).

Le montant total de la prime est à régler au moment de la réservation.

En cas d'annulation, aviser immédiatement l'APAS-BTP de l'annulation de votre séjour ou voyage par écrit à l'adresse APAS-BTP, Centrale de réservation - 14-18 rue de la Vanne - CS 40064 - 92541 Montrouge Cedex ou à l'adresse email resacolos@apas.asso.fr et sur la plateforme <https://sinistre.assurico.com/>

- **Pour les autres motifs**, vous devez déclarer le sinistre auprès d'ASSURINCO, dans les 5 jours ouvrés suivant l'événement sur la plateforme <https://sinistre.assurico.com/> où vous accéderez également au suivi de votre dossier.

20.5 Assurance «garantie maintien du prix »

Cette assurance optionnelle doit obligatoirement être souscrite avec l'assurance voyage multirisques Assurico (contrat n° 4826)

ou avec l'extension épidémie ou pandémie (contrat n° 7218), au moment de l'inscription. Résumé non contractuel des garanties (conditions remises sur demande et consultables sur www.apas.asso.fr)

En cas de révision du prix du voyage entre la date de réservation et la date de règlement du solde, est garanti (dans la limite prévue au contrat) le remboursement des coûts supplémentaires résultant d'une hausse due :

- à l'augmentation du transport lié à la hausse du carburant imposée par les transporteurs
- à la variation des taxes aéroportuaires ou portuaires
- à la variation du cours des devises.

La garantie n'est acquise que pour les facturations intervenant plus de 20 jours avant le départ.

Seuil de déclenchement : 10 €/personne, remboursement maximum de 300 €/personne.

Maximum de 2 000 €/événement.

Montant de la prime : 5 €/personne.

En cas de révision de prix : déclaration à faire sur le site auprès d'ASSURINCO, adresser les justificatifs par courrier à la compagnie d'assurances (1. copie du bulletin de réservation. 2. copie de la lettre recommandée ou de la facture notifiant la révision du prix. 3. facture acquittée. 4. un R.I.B.)

20.5.1 Annulation : pour motif médical y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou pandémie ; pour refus d'embarquement suite à une prise de température ; pour causes dénommées.

20.5.2 Départ manqué

20.5.3 Bagages

20.5.4 Frais d'interruption de séjours

20.5.5 Responsabilité Civile Vie Privée

Montant de la prime : 1,92 % du montant total du séjour ou voyage (subvention APAS-BTP non déduite et hors frais de dossier, taxes d'aéroport, frais de visa et hausses non connues à la réservation).

Le montant total de la prime est à verser au moment de la réservation.

21. RÉCLAMATION/APRÈS-VENTE

Conformément à l'article L.211-16 du code du tourisme, en cas de voyage, si vous constatez la non-conformité d'une prestation incluse dans votre contrat, nous vous invitons à nous informer ou à informer l'organisateur sur place dans les meilleurs délais.

La réclamation doit être adressée au maximum dans un délai d'un mois après la fin de séjour à l'APAS-BTP Service qualité 14-18 rue de la Vanne - CS 40064 - 92541 Montrouge Cedex ou par email : servicequalite@apas.asso.fr.

À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la réclamation par l'APAS-BTP ou l'organisateur, le voyageur pourra saisir le Médiateur du tourisme et du voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel.

Le cas échéant, le voyageur peut également saisir la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n°524/2013 du Parlement européen et du Conseil (<https://webgate.ec.europa.eu/odr>)

22. TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le suivi des ventes donne lieu à un traitement de données à caractère personnel des Bénéficiaires ayant rempli le bulletin de réservation Vacances Jeunes. Les données personnelles recueillies par l'APAS-BTP sont destinées à un traitement interne. L'APAS-BTP est autorisée par les Bénéficiaires à les conserver et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (pouvant s'opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du contrat. Ces données sont utilisées aux fins de suivi des réservations, de la facturation, du recouvrement, de la mise en oeuvre de la garantie et de l'information des bénéficiaires sur les prestations APAS-BTP. L'APAS-BTP s'engage à traiter ces données personnelles dans le respect de la Réglementation applicable en matière de Données personnelles et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données personnelles et de la libre circulation des données, ainsi que la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ("Réglementation sur les Données Personnelles"). Les personnes concernées bénéficient ainsi d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données les concernant. Elles bénéficient également d'un droit à la portabilité des données et d'un droit à la limitation du traitement.

Pour exercer ces droits et en savoir plus sur la manière dont l'APAS-BTP traite les données personnelles, les personnes concernées peuvent contacter l'APAS-BTP à l'adresse suivante : Service Adhésions - 14-18 rue de la Vanne - CS 40064 - 92541 Montrouge Cedex ou par email à [par email à contactdonneespersonnelles@apas.asso.fr](mailto:contactdonneespersonnelles@apas.asso.fr)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions ont pour objet d'informer le bénéficiaire sur les conditions dans lesquelles il pourra effectuer la réservation des vacances auprès de l'APAS-BTP ou en partenariat en France, et à l'étranger grâce à des accords passés avec des prestataires renommés. Les conditions générales de vente sont soumises au Code de Tourisme tel que modifié par le décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées. Seul l'APAS-BTP, titulaire du numéro d'immatriculation IM075110023 délivré par ATOUF France, est habilité à vendre les prestations proposées dans la présente brochure. Nos conditions de vente sont portées à la connaissance de l'agent avant la signature du contrat de voyage et constituent une partie de l'information préalable visée à l'article R.211-4 du Code du Tourisme. Cette information peut être modifiée quant au prix, aux conditions d'annulation, aux conditions de transport et au déroulement du séjour et de l'hébergement et le bénéficiaire en sera informé avant la validation de son inscription.

Les conditions de vente sont soumises aux articles R211-3 à R-211-11 du code du tourisme relatif à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, modifié par le décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017, en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L211-7 du code du tourisme, les dispositions des articles publiés ci-dessous s'appliquent aux prestations mentionnées aux 1^{er} et 2^o du I de l'article L. 211-1 et à l'article L. 211-4.

Toutefois, elles ne s'appliquent aux opérations suivantes que lorsque celles-ci entrent dans le cadre d'un forfait touristique tel que défini au II de l'article L. 211-2 :

1^o La réservation et la vente de titres de transport aérien ou d'autres titres de transport sur ligne régulière ;

2^o La location de meublés saisonniers, qui demeurent régis par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 précitée et par les textes pris pour son application.

II- Elles ne s'appliquent pas aux services de voyage et forfaits touristiques vendus dans le cadre d'une convention générale conclue pour le voyage d'affaires.

SECTION 2 : CONTRAT DE VENTE DE VOYAGES ET DE SÉJOURS.

Article R211-3

Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions précontractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1125 à 1127-6, 1176 et 1177 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1^o Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéficiaire d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2^o La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3^o Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4^o Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5^o Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-4 précédant le début du voyage ou du séjour pour une

éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6^o Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7^o Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8^o Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2^o du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances.

Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R211-5

Les informations mentionnées aux 1^o, 3^o, 4^o, 5^o et 7^o de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R211-6

Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R211-4, les informations suivantes :

1^o Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2^o Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3^o Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4^o Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5^o Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6^o Lorsque des mineurs, non accompagnés par un responsable légal ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7^o Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8^o Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2^o du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait.

Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur.

Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1^o à 8^o.

Article R211-7

Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1^o de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1^o Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2^o Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3^o Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4^o S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R211-10

L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L.211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L.211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R211-11

L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L.211-17-1 consiste notamment :

1^o A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2^o A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Réserver un séjour APAS-BTP

COMMENT RÉSERVER

1. Sur apas.asso.fr

Connectez vous à votre espace personnel, et vous pourrez réaliser votre réservation en ligne (pour les séjours éligibles).

Si votre compte n'est pas à jour, renseignez vos ayants droit, téléchargez votre livret de famille ainsi que votre dernier avis d'imposition. Le tarif prenant en compte votre réduction APAS-BTP s'affichera sous 48h.

Consultez ensuite toutes nos offres et choisissez le séjour parfait pour votre enfant.

2. Par téléphone

Une équipe de conseillers répond à vos questions et effectue votre réservation au **01 84 990 999** (tapez 4) du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

3. Dans nos points de contact

Nous sommes présents dans toute l'Île-de-France, venez nous rencontrer : Paris 12^e, Le Chesnay (78), Juvisy-sur-Orge (91), Nanterre (92), Bobigny (93), Maisons-Alfort (94) et Cergy (95).

4. Par email

Remplissez le bulletin de réservation téléchargeable sur apas.asso.fr et transmettez-le par email à resacolos@apas.asso.fr ou à votre point de contact habituel (voir coordonnées sur www.apas.asso.fr, rubrique Où nous trouver).

5. Par courrier

Remplissez et envoyez le bulletin de réservation ci-après à l'adresse suivante :

APAS-BTP
Centrale de réservation Vacances Jeunes
14-18 rue de la Vanne
CS 40064
92541 Montrouge Cedex
ou dans l'un de nos points de contact

QUELS DOCUMENTS JOINDRE ?

1. Le bulletin de réservation (que vous trouverez dans ce catalogue ou téléchargeable en ligne), signé et daté avec, votre identifiant APAS-BTP, ou la photocopie de votre dernier bulletin de salaire.
2. Votre dernier avis d'imposition. Pour les concubins, joindre les 2 avis. À défaut, le tarif T3 sera appliqué.
3. La photocopie de votre livret de famille, si vos enfants ne sont pas encore renseignés dans votre compte en ligne.
4. L'acompte de 30 % (règlement de la totalité du séjour si votre réservation est effectuée moins de 35 jours avant le départ) et la totalité de la prime d'assurance. L'acompte est encaissé lors de la réservation. Vous avez la possibilité d'échelonner le règlement du solde, par prélèvements mensuels sans frais (CB valide 1 mois après le départ minimum). La réservation doit être soldée en totalité 35 jours avant le départ.

IMPORTANT !

Les informations figurant sur le bulletin de réservation doivent correspondre à la pièce d'identité du participant à la colonie. Une erreur dans l'orthographe d'un nom peut suffire à bloquer le départ de votre enfant et occasionner des frais supplémentaires.

Les numéros de téléphone portable et adresses email sont obligatoires afin que nous puissions vous joindre et vous envoyer les documents de votre réservation.

COMMENT RÉGLER ?

 **Par carte bancaire sur apas.asso.fr ou au téléphone au 01 84 990 999 (tapez 4)**

 **Par chèque**

Il doit être au nom du titulaire de l'identifiant APAS-BTP ou de l'ayant droit. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'APAS-BTP et le numéro de dossier précisé au dos du chèque.

 **Par Chèques-Vacances**

Pour les séjours en France métropolitaine, dans les Départements et Collectivités d'Outre-Mer et les pays de l'Union européenne, les Chèques-Vacances papier sont acceptés pour le règlement du solde (mais pas de l'acompte) s'ils sont libellés au nom et adresse du bénéficiaire APAS-BTP.

En cas de perte, l'APAS-BTP se dégage de toute responsabilité. Nous vous conseillons de nous les adresser en courrier recommandé A/R ou de les déposer dans l'un de nos points de contact.

Labellisation VACAF

Certains de nos séjours sont éligibles à l'aide de la CAF.

Fournissez-nous votre numéro d'allocataire et le bon Vacaf transmis par l'organisme.

COMMENT S'ASSURER ?

Les assurances suivantes sont proposées en option et peuvent se cumuler :

1. Assurance Voyage Multirisque : remboursement des frais d'annulation, d'interruption, de garantie vol ou destruction de bagages... selon les conditions générales et particulières de vente pages 53 à 56 et sur www.apas.asso.fr/vacances/assurances.

Montant de la prime 1,50 % du montant total du séjour, hors subvention.

2. Assurance Voyage Multirisque avec Extension épidémie ou pandémie : en plus des garanties de l'assurance voyage multirisque, remboursement des frais d'annulation en cas d'épidémie ou pandémie (maladie grave, refus d'embarquement suite à une prise de température...) selon conditions générales et particulières de vente pages 53 à 56 et sur www.apas.asso.fr/vacances/assurances.

Montant de la prime 1,92 % du montant total du séjour, hors subvention.

3. Garantie maintien des prix (cette garantie ne peut être souscrite qu'en complément de l'assurance voyage multirisque) : remboursement des coûts supplémentaires résultants de hausses (carburant, taxes, devises).

Selon conditions générales et particulières de vente pages 53 à 56 et sur www.apas.asso.fr/vacances/assurances.

Montant de la prime : 5€/personne.

IMPORTANT !

Toutes les assurances doivent impérativement être souscrites au moment de la réservation de la colonie vacances jeunes.

En cas d'annulation, vous devez immédiatement en aviser l'APAS-BTP par écrit à l'adresse :

APAS-BTP Centrale de réservation Vacances Jeunes - 14-18 rue de la Vanne - CS 40064 - 92541 Montrouge Cedex ou par e-mail à resacolos@apas.asso.fr et sur la plateforme <https://sinistre.assurinco.com/>

à retourner à **APAS-BTP - Centrale de réservation jeunes**
 14-18 rue de la Vanne CS 40064 - 92541 Montrouge Cedex ou dans l'un des points de contact APAS-BTP,
 accompagné des documents nécessaires et téléchargeables sur le www.apas.asso.fr

cadre réservé à l'APAS-BTP

ATTENTION, seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Mes coordonnées

N° identifiant APAS-BTP

(si non joindre photocopie du dernier bulletin de salaire)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Agissant en qualité de Représentant(e) légal(e) 1 Représentant(e) légal(e) 2 Tuteur(trice)
 Grands-parents Apprenti(e) Expatrié(e)

Tél. domicile : _____

Tél. mobile 1* : _____ Tél. mobile 2* : _____

Tél. pro. 1 : _____ Tél. pro. 2 : _____

* N° à renseigner pour vous joindre durant le séjour et pour vous adresser un SMS d'arrivée. Champs obligatoires.

Acceptez-vous de recevoir des infos par mail : OUI NON

Email obligatoire : _____

Nom de l'entreprise _____ CP/Ville _____

Responsable légal(e) de(s) l'enfant(s) (si différent du bénéficiaire)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Agissant en qualité de Représentant(e) légal(e) 1 Représentant(e) légal(e) 2 Tuteur(trice)

Tél. domicile : _____ Tél. mobile obligatoire : _____

Tél. pro. : _____

Email obligatoire : _____

Documents à joindre obligatoirement à votre réservation

(tout bulletin non signé vous sera retourné)

- Bulletin signé et daté avec votre n° d'identifiant ou la photocopie de votre dernier bulletin de salaire si votre compte APAS-BTP n'est pas à jour. Pour les retraités, votre n° d'identifiant.
- Votre dernier avis d'imposition – Pour les concubins, joindre les 2 avis.
 Je ne souhaite pas faire calculer mon QF, je règle le tarif T3.
- La photocopie du livret de famille si votre (vos) enfant(s) ne sont pas renseignés comme ayants-droits sur votre compte en ligne.
- Acompte : montant total du séjour + le montant de l'assurance ou la totalité si votre réservation est effectuée moins de 35 jours avant la date de départ.
- Livret du participant **avec la photo** + fiche sanitaire de liaison (1 document par enfant) + **la copie du dernier rappel DT polio** (obligatoire). Ces documents se trouvent à la fin de ce catalogue ou téléchargeables sur www.apas.asso.fr/telecharger-documents.
 J'ai pris connaissance du traitement de données à caractère personnel. L'APAS-BTP s'engage à traiter ces données personnelles dans le respect de la réglementation applicable en matière de données personnelles (voir Conditions Particulières de Vente - § 22).

Règlement

Chèque bancaire libellé à l'ordre de l'APAS-BTP

Carte bancaire*

J'autorise l'APAS-BTP à débiter ma carte bancaire pour :

- l'acompte d'un montant de _____ €
représentant 30 % du séjour + le montant de l'assurance
- les prélèvements mensuels (+ le montant de l'assurance, dernier prélèvement 35 jours avant le départ)
- le solde du (des) séjour(s) (35 jours avant le départ)

Nom/Prénom du titulaire de la carte : _____

N° de carte : _____

Date de validité : _____

3 derniers chiffres au dos de la carte (cryptogramme) : _____

Je souhaite être contacté par téléphone pour effectuer le règlement par CB.

N° de tél. _____

Assurances facultatives et à souscrire obligatoirement à la réservation (voir conditions page précédente)

- je ne souscris à aucune assurance
- assurance voyage multirisque (1,5% du montant du séjour hors subvention)
- assurance voyage multirisque (1,5% du montant du séjour hors subvention) + garantie maintien du prix 5€/pers. (uniquement pour les séjours avec vol)
- assurance voyage multirisque avec extension épidémie (1,92% du montant du séjour hors subvention)
- assurance voyage multirisque avec extension épidémie (1,92% du montant du séjour hors subvention) + garantie maintien du prix 5€/pers. (uniquement pour les séjours avec vol)
- je souscris à l'assurance annulation "Catalogues partenaires" (assurance du voyageur)

*Pour les autorisations 1, 2 et 3, la carte bancaire doit être valide 1 mois après la date de départ. **Les cartes AMERICAN EXPRESS ne sont pas acceptées.**

Nom	Prénom	Date Naissance	Sexe	Nationalité	Séjour choisi	Option/Formule	Code*	du
		/ /						du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___
		/ /						du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___
		/ /						du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___
		/ /						du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

*uniquement pour les séjours pour lesquels les codes sont indiqués sur le tableau "dates et tarifs".

Engagement valable jusqu'à la fin du séjour

Je, soussigné(e), Nom : _____ Prénom : _____ Représentant(e) légal(e) 1

Je, soussigné(e), Nom : _____ Prénom : _____ Représentant(e) légal(e) 2

Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises à l'APAS-BTP. Toute fausse déclaration est passible de poursuites.

Dans le cas d'un règlement par CB, j'autorise l'APAS-BTP à prélever toute somme concernant le règlement partiel ou total du séjour.

Je déclare avoir pris connaissance du descriptif du séjour et accepte les conditions générales et particulières de vente. J'atteste sur l'honneur avoir l'autorité légale nécessaire pour inscrire le (ou les) enfant(s).

Date et signatures

OBLIGATOIRES

Lu et approuvé

Représentant(e) légal(e) 1

Représentant(e) légal(e) 2

Garant :
 Atradius Credit Insurance N.V.
 44, avenue Georges Pompidou
 92596 Levallois-Perret Cedex

Assureur :
 MMA IARD
 14 boulevard
 Marie et Alexandre Oyon
 72030 Le Mans Cedex 09

Immatriculation
 Tourisme Atout France
 IMO 75 11 0023

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux qui pourront être utiles pendant le séjour de votre enfant. Elle vous sera rendue à la fin du séjour.

NOM DU PARTICIPANT :

PRÉNOM DU PARTICIPANT :

Date de naissance : / / Lieu de de naissance :

Taille : Poids : Pointure :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

DT POLLO, date du dernier rappel

Joindre **IMPÉRATIVEMENT** la copie de la page DTP du carnet de santé (uniquement celle-ci).

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

SCARLATINE

RUBÉOLE

VARICELLE

OTITE

OREILLONS

ROUGEOLE

COQUELUCHE

ANGINE

Autres :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Médecin traitant :

Ville : Tél.

Votre enfant est-il propre la nuit ? oui occasionnellement non

(merci de préciser le nécessaire si besoin : aïsse + couches)

Votre enfant porte-t-il des lunettes, prothèses dentaires ou auditives ? oui non

Si oui, précisez :

RÉGIME

Votre enfant a-t-il un régime particulier ? oui non

Régime sans porc

Régime sans viande

Régime végétarien (sans viande/poisson)

Intolérance alimentaire à :

Allergie alimentaire à :

Autre régime :

SANTÉ

Votre enfant a-t-il une allergie (autre qu'alimentaire) ? oui avec traitement oui sans traitement non
Si oui, laquelle et traitement :

.....

Votre enfant a-t-il un problème de santé ? oui non

Votre enfant a-t-il de l'asthme ? oui avec traitement oui sans traitement non

Si oui, lequel :

.....

Votre enfant suit-il un traitement quotidien ou occasionnel ? oui non
Si oui, lequel :

.....

Au départ du séjour, si votre enfant suit un traitement, joindre la photocopie de l'ordonnance et les médicaments prescrits, marqués au nom de l'enfant et dans leurs emballages d'origine. Merci de joindre le protocole individuel s'il est mis en place. SANS ORDONNANCE, AUCUN TRAITEMENT NE POURRA ÊTRE ADMINISTRÉ.

Votre enfant a-t-il un handicap ou un problème de comportement à prendre en compte pour son accueil ?

oui non

Si oui, lequel :

.....

Je soussigné(e)

Responsable légale de l'enfant

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, transfusions sanguines) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

DATE : / /

SIGNATURE :
(précédée de la mention
lu et approuvé)

à partir de
20€

6/17
ANS



Sur la route des
grands parcs de loisirs
parisiens

L'APAS-BTP, en partenariat avec EOLE LOISIRS, organise des journées d'animations pour vos enfants.

Parc Astérix



MARDI
24 octobre 2023



Disneyland Paris



MERCREDI
21 février 2024



Village Nature® Paris



MARDI
16 avril 2024



Pour plus d'informations et réserver

Scannez-moi !



Contactez nos conseillers vacances au

01 84 990 999

DÉCOUVREZ TOUS LES SERVICES ET AVANTAGES QUI VOUS SONT RÉSERVÉS !



L'APAS-BTP est à vos côtés,
POUR VOUS ACCOMPAGNER
Vous et votre famille



TOUTES LES AIDES POUR
VIVRE MIEUX
AU QUOTIDIEN



TOUTES LES BONNES
IDÉES POUR VOTRE
TEMPS LIBRE



TOUS LES
SOINS ADAPTÉS
AU BTP

NOS CONSEILLERS SONT À VOTRE ÉCOUTE

01 84 990 990
www.apas.asso.fr



ET PROCHES DE VOUS !

52, avenue du Gén. Michel Bizot
75012 Paris

29, rue de Paris
93000 Bobigny

24, rue Guilloteaux Vatel
78150 Le Chesnay-Rocquencourt

31, cours de Juilliottes
94700 Maisons-Alfort

72, rue Jean Argeliès
91260 Juvisy-sur-Orge

30, rue Francis Combe
95000 Cergy

27-31, rue d'Arras
92000 Nanterre

